



2016-2017



2	À propos d'Énergie NB
7	Message du président du conseil d'administration
9	Message du président-directeur général
11	Conseil d'administration
13	Direction
14	Compte rendu des résultats Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine Réduire notre dette pour investir dans l'avenir Réduire et déplacer la demande d'électricité
23	Notre engagement à l'égard d'une électricité durable
35	États financiers Rapport de gestion
58	États financiers consolidés
116	Aperçu statistique

LETTRE DE PRÉSENTATION

Juillet 2017

L'honorable Rick Doucet Ministre du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017, conformément à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*.

Ed Barrett

Président du conseil d'administration



À PROPOS D'ÉNERGIE NB

En date du 31 mars 2017



COMMENT NOUS ALIMENTONS LE NOUVEAU-BRUNSWICK EN ÉNERGIE

Énergie NB a mis au point l'un des parcs de production d'électricité les plus diversifiés de l'Amérique du Nord pour répondre aux besoins quotidiens et saisonniers très uniques des Néo-Brunswickois en matière d'énergie.

En tant que province à pointe de consommation hivernale, nous observons d'importantes variations de la consommation d'énergie entre l'été et l'hiver. Une charge de pointe de 1500 mégawatts peut être requise du réseau pour répondre à la demande d'une journée d'été moyenne, alors que la consommation de pointe peut atteindre 3000 mégawatts pendant une journée froide de janvier. En raison de cette énorme variation de la demande, nous devons produire une alimentation de réserve pour nous assurer de fournir aux Néo-Brunswickois l'énergie dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous disposons au total d'une capacité de production combinée de 3513 mégawatts et d'une puissance installée supplémentaire de 294 mégawatts d'énergie éolienne et de 441 mégawatts d'énergie d'autres sources fournie par un tiers par l'intermédiaire d'ententes

d'achat d'énergie. Nous importons également de l'électricité du Québec ou de la Nouvelle-Angleterre lorsque les marchés de l'électricité sont favorables.

Notre capacité d'acheter et de vendre de l'électricité par la Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick à des prix avantageux nous permet de garder nos tarifs bas et stables pour nos clients dans la province.

La plupart du temps, les Néo-Brunswickois sont alimentés en énergie à partir de sources de production combinées, notamment la centrale nucléaire de Point Lepreau, la centrale thermique de Belledune, un barrage ou l'ensemble de nos sept barrages hydroélectriques, un parc éolien ou l'ensemble de nos trois parcs éoliens, le gaz naturel et les importations de la Nouvelle-Angleterre et du Québec.

Lorsque les jours deviennent plus froids, il est probable qu'une puissance supplémentaire provenant de la centrale au mazout de Coleson Cove soit ajoutée au réseau.



Nous fournissons de l'énergie sûre et fiable à un tarif raisonnable à des clients directs et indirects par voie de 21121 kilomètres de lignes de distribution, de sous-stations, de postes et de postes extérieurs qui sont reliés par plus de 6865 kilomètres de lignes de transport d'une tension comprise entre 69 kV et 345 kV.

Nous offrons également de précieux services aux clients par l'intermédiaire de nos centres d'interaction avec les clients, nos conseillers aux clients commerciaux et résidentiels et les ressources de nos bureaux régionaux. Nous sommes aussi responsables du développement et de la mise en œuvre de stratégies de gestions des services de Transport et de Distribution, de la planification, la protection et la commande du réseau, de l'ingénierie de conception, de la technologie informatique, et du Bureau de gestion des projets d'entreprise.

Le Développement commercial et la Planification stratégique mettent l'accent sur le développement de produits et d'initiatives qui correspondent à nos objectifs de réduction et de déplacement de la demande afin de garder nos tarifs bas et stables pour nos clients au Nouveau-Brunswick. Ils mettent également l'accent sur la planification stratégique, les initiatives commerciales de l'entreprise et le développement de nouvelles possibilités d'affaires et de nouveaux partenariats avec les territoires avoisinants afin de tirer parti de nouvelles possibilités sur le marché.

Notre division de l'exploitation nucléaire exploite et entretient un réacteur CANDU 6 de 710 mégawatts (capacité brute) à la centrale nucléaire de Point Lepreau. La centrale répond à environ 30 pour cent des besoins du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie électrique. Elle vend également cinq pour cent de l'énergie qu'elle produit à la Maritime Electric Company Limited. La division des services d'entreprise assure l'orientation stratégique, les communications, les finances, la comptabilité, la vérification interne, les ressources humaines, la conformité environnementale, les services juridiques et l'approvisionnement pour les autres services de l'entreprise.

Énergie NB détient également une filiale en propriété exclusive, connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Cette corporation de la Couronne exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur les marchés de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, tant pour acheter de l'électricité aux fins d'alimenter la charge au Nouveau-Brunswick et d'offrir un service standardisé à l'extérieur de la province que pour vendre à d'autres provinces l'énergie excédentaire produite au Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière année, Énergie NB a réalisé des progrès en matière de modernisation du réseau électrique afin qu'il soit plus intelligent et plus solide pour des décennies à venir. Nous travaillons pour un avenir énergétique plus propre en développant des sources locales d'énergie renouvelable et en utilisant la technologie pour intégrer davantage d'énergie propre sur le réseau. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre objectif de 40 pour cent d'énergies renouvelables pour la demande d'électricité dans la province d'ici 2020.

TransAlta

Carte du réseau



Interconnexion

CAPACITÉ DE PRODUCTION NETTE

Énergie thermique Coleson Cove	972 MW	
Belledune		
Total d'énergie thermique	1 439 MW	
Énergie hydroélectrique		
Mactaquac	668 MW	
Beechwood	112 MW	
Grand-Sault Control of the Control o	66 MW	
Tobique	20 MW	
Nepisiguit Falls	11 MW	
Sisson	9 MW	
Milltown	3 MW	
Total d'énergie hydroélectrique	889 MW	
Énergie nucléaire		
Point Lepreau	660 MW	
Turbine à combustion		
Millbank	397 MW	
Sainte-Rose	99 MW	
Grand Manan	29 MW	
Total des turbines à combustion	525 MW	
Total de la capacité de production		
Énergie thermique	1 439 MW	
Énergie hydroélectrique	889 MW	
Énergie nucléaire	660 MW	
Turbine à combustion	525 MW	
Total de la capacité de production	3 513 MW	
Ententes d'achat de l'électricité		
Kent Hills (énergie éolienne)	150 MW*	
Mont Caribou (énergie éolienne)	99 MW*	
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW*	
Bayside (gaz naturel)		
Grandview (gaz naturel)		
Twin Rivers (énergie biomasse)	95 MW 39 MW	
Saint George (énergie hydroélectrique)	15 MW	
Edmundston (énergie hydroélectrique)	9 MW*	
Autres sources d'énergie renouvelable	6 MW*	
Total d'énergies renouvelables	738 MW	
-		

^{*}Capacité nominale : Cette capacité peut ne pas être entièrement disponible pendant les périodes de demande de pointe

Message du président du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, je suis heureux de présenter le rapport annuel d'Énergie NB pour 2016-2017.

Ed Barrett, président du conseil d'administration



Malgré certains défis que nous avons dû surmonter cette année, les résultats financiers et d'exploitation d'Énergie NB montrent que nous avons réalisé des progrès par rapport à notre objectif de transformation. Nous sommes heureux d'annoncer qu'Énergie NB a enregistré un bénéfice net de 27 millions de dollars pour la province au cours de la dernière année. Nous reconnaissons toutefois que nous n'avons pas atteint nos objectifs annuels pour des événements indépendants de notre volonté.

L'événement le plus notable a eu lieu au mois de janvier lorsque la province fut frappée par une tempête de verglas marquante qui, à son plus fort, a privé plus de 133 000 Néo-Brunswickois de courant. Cette tempête a coûté près de 30 millions de dollars à Énergie NB et a causé des dommages sans précédent aux infrastructures.

Le conseil d'administration tient à remercier tous les employés d'Énergie NB qui ont travaillé dans des conditions dangereuses afin de rétablir le courant pour nos clients. Nous sommes également très reconnaissants du soutien et de l'esprit de collaboration de nos partenaires de l'industrie des territoires avoisinants, des dirigeants municipaux, de l'Organisation des mesures d'urgence et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Plus important encore, nous sommes très reconnaissants de la patience et de la compréhension des clients d'Énergie NB.

Nous reconnaissons qu'Énergie NB doit continuer de se pousser à s'améliorer, du fait que des événements indépendants de notre volonté du genre arrivent de plus en plus souvent. La modernisation de l'infrastructure énergétique de la province est un bon exemple d'action que nous prenons pour nous améliorer.

Les défis que nous avons surmontés au cours de la dernière année nous rappellent l'influence d'Énergie NB sur l'économie du Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous pousse à prendre les mesures pour garder les tarifs bas et stables autant que possible alors que nous envisageons l'année à venir.

Au cours de la dernière année, Énergie NB a fait d'importants progrès dans le développement d'un réseau électrique plus efficace qui nous permettra de fonctionner plus efficacement, de répondre plus rapidement aux pannes, d'intégrer harmonieusement des sources d'énergie plus propre et d'éviter le besoin de construire de nouvelles centrales.

Une autre réalisation importante fut le choix de l'option privilégiée pour l'avenir de la centrale de Mactaquac suivant un processus d'examen compréhensif. Au mois de décembre, nous avons été heureux de recommander un projet pour atteindre la durée de vie utile initiale de la centrale de Mactaquac et de résoudre des problèmes actuels de dilatation du béton.

Du point de vue de la gouvernance, le conseil d'administration a créé cette année le poste de directeur, Vérification interne et Gestion des risques d'entreprise. À ce titre, le directeur rapportera fonctionnellement au Comité de vérification et sera responsable de donner l'assurance au conseil d'administration des contrôles établis pour promouvoir la gouvernance et la gestion des risques est efficace.

En tant que conseil d'administration, nous nous concentrons sur le besoin de développer une stratégie pour répondre aux attentes croissantes sur l'atténuation des effets des changements climatiques et d'exécuter cette stratégie. Nous sommes également engagés à présenter une vision ambitieuse pour les employés d'Énergie NB, y compris la poursuite du marché de l'exportation.

Nous allons nous assurer qu'Énergie NB fonctionne de façon efficace, tout en maintenant les normes élevées de fiabilité, de sécurité et de service à la clientèle auxquelles s'attendent les clients.

Message du présidentdirecteur général

66

On dit souvent que chaque défi présente une possibilité. Pour Énergie NB, l'année 2016-2017 fut une année marquée de défis et de possibilités.

Gaëtan Thomas, président-directeur général d'Énergie NB



En 2016-2017, le plus grand défi pour Énergie NB et pour les Néo-Brunswickois fut la tempête de verglas marquante qui a eu lieu en janvier 2017. Cette tempête a touché un tiers de nos clients. Je travaille dans cette industrie depuis 35 ans, et je n'avais jamais vécu une tempête aussi dévastatrice.

Nous tenons d'abord à remercier nos clients pour leur patience et leur compréhension lors de cette période difficile. Malgré la destruction, nous avons été témoins de la générosité des Néo-Brunswickois, des communautés et des bénévoles qui s'entraidaient. Nous avons également eu la chance de voir des représentants de tous les ordres du gouvernement qui travaillaient ensemble afin de soutenir Énergie NB et nos clients.

De plus, nos équipes ont travaillé de très près avec les organismes partenaires et les services publics voisins pendant près de deux semaines afin de réparer l'infrastructure pour rétablir le courant pour nos clients dans des conditions extrêmes. Nous avons complètement reconstruit plus de 52 kilomètres de lignes de distribution et avons remplacé plus de 600 poteaux électriques dans des conditions d'hiver dangereuses.

De plus en plus, la province connaît des événements météorologiques extrêmes. En tant que services publics, nous reconnaissons l'importance de relever le défi afin de nous améliorer. Comme nous l'avons fait pour tous les événements météorologiques extrêmes qui ont eu lieu dernièrement, nous avons évalué notre rendement lors de cette tempête et nous avons commencé à mettre en œuvre des changements afin d'améliorer notre service à la clientèle à l'avenir.

À cause de cette tempête de verglas sans précédent, nous n'avons pas tout à fait atteint nos objectifs de résultats financiers. Toutefois, nous avons réalisé un bénéfice net de 27 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, et nous avons diminué notre dette nette de 13 millions de dollars.

Nos résultats financiers ont été appuyés par nos efforts continus de poursuite d'économies internes. Grâce à ces efforts,

nous avons réalisé des économies annualisées de plus de 27 millions de dollars.

Nous commençons à voir les avantages des investissements accrus à la centrale nucléaire de Point Lepreau.

En 2016-2017, la centrale a connu les meilleurs résultats depuis sa remise à neuf.

Après un examen complet de trois ans, nous avons fait une recommandation de projet afin de permettre à la centrale de Mactaquac d'atteindre sa durée de vie utile initialement prévue de 100 ans. Nous avons également commencé à étudier les possibilités d'augmentation de la capacité d'énergie propre à la centrale hydroélectrique de Grand-Sault.

Nous aidons aussi nos clients à économiser de l'énergie et de l'argent grâce à des remises sur des produits éconergétiques, des programmes et des services. Pour ce faire, nous avons investi plus de 17 millions de dollars dans ces programmes.

Avant de terminer, j'aimerais féliciter tous les employés pour une grande réalisation en 2016-2017 : Énergie NB a été reconnue à l'échelle nationale par Workplace Safety and Prevention Services pour avoir le meilleur programme de sécurité psychologique au Canada, et pour avoir la meilleure culture de santé et de sécurité au Canada. Ceci nous a mérité le titre de «Canada's Safest Employer».

Ce titre reflète le profond dévouement de nos employés à la sécurité qui va bien au-delà des normes de sécurité, en adoptant notre stratégie de «Nous n'avons pas besoin d'un meilleur casque de protection» et notre respect du document d'engagement commun envers la sécurité signé par Énergie NB et la FIOE.

Alors que nous envisageons l'année 2017-2018, nous allons continuer de chercher des possibilités d'améliorer notre engagement envers la sécurité, envers nos clients et envers notre capacité de contribuer à la viabilité financière de la province en exploitant de façon fiable et écologiquement durable.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du 31 mars 2017

Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires de la Société, en tenant compte de la politique gouvernementale. Le président-directeur général rend compte au conseil d'administration et, sous réserve des directives de ce dernier, il est responsable de l'orientation générale, de la supervision et du contrôle des affaires de la Société.

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Lors de l'exercice 2016-2017, Énergie NB avait cinq comités.

Le Comité de vérification a le mandat d'aider le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux rapports financiers, au contrôle interne et à la gestion des risques. Il a des rapports directs avec les vérificateurs internes et externes. Présidente : Barbara Trenholm

Le Comité de la planification stratégique et des investissements aide le conseil à établir et à maintenir des politiques appropriées pour guider la Société relativement aux décisions ayant trait à la gestion des investissements et à la planification des affaires. Président : Mark Reddemann

Le Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité, l'environnement et le rendement, de même que les ressources humaines et la rémunération. Président : Charles (Chuck) Firlotte

Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences. Président : Andrew MacGillivray

Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et aux opérations, ainsi que le risque nucléaire.

Président : Michael Sellman

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (Dénonciateurs de la fonction publique)

En 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*. Cette loi vise à encourager les personnes au service public à dénoncer ce qu'elles estiment être des actes répréhensibles survenus ou sur le point de survenir sur les lieux du travail. La Loi protège ces personnes contre des représailles et prévoit des formalités équitables et impartiales auxquelles peuvent faire appel les personnes accusées d'actes répréhensibles. La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* s'applique à la divulgation d'actes importants et graves qui sont commis dans les services publics du Nouveau-Brunswick ou à l'égard de ceux-ci et qui pourraient être illégaux, dangereux pour le public ou préjudiciables à l'intérêt public. Pendant l'exercice 2016-2017, la fonction désignée d'Énergie NB n'a pas reçu de divulgation aux termes de la Loi.



EDWARD BARRETT PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



JUDITH ATHAIDE



ALAIN BOSSÉ



CHARLES FIRLOTTE



ANDREW MACGILLIVRAY



PAUL MCCOY



MARK REDDEMANN



MICHAEL SELLMAN



BARBARA TRENHOLM



VICKI WALLACE-GODBOUT



MIKE WILSON



GAËTAN THOMAS

DIRECTION

En date du 31 mars 2017



GAËTAN THOMAS Président-directeur général d'Énergie NB



LORI CLARK Vice-présidente principale, activités de Production, Transport et Distribution



KEITH CRONKHITE Vice-président principal, Développement commercial et Planification stratégique



DARREN MURPHY Chef des Finances et vice-président principal, Services d'entreprise



BRETT PLUMMER Vice-président du Nucléaire et dirigeant principal de l'exploitation nucléaire



WANDA HARRISON Dirigeante principale des Affaires juridiques



LYNN ARSENAULT Vice-présidente, Service à la clientèle



TONY O'HARA Dirigeant principal de la Technologie et vice-président, de l'Ingénierie



SHERRY THOMSON Dirigeante principale des Ressources humaines



Compte rendu des résultats

Énergie NB continue d'améliorer ses trois stratégies principales qui appuient le mandat général fourni par notre actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En plus de notre objectif principal, qui est de fournir un service sûr et fiable à nos clients, notre mandat comprend aussi le soutien du développement économique, l'exploration de la collaboration régionale et de la protection de l'environnement. Ces éléments ont pour but de faire durer la valeur du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Objectifs stratégiques

Dans le cadre de notre mission d'être le partenaire de choix de nos clients, le conseil d'administration et la direction d'Énergie NB se servent de ces trois objectifs stratégiques comme fondement pour déterminer les initiatives ciblées pour l'année.

Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine Réduire notre dette pour investir dans l'avenir Réduire et déplacer la demande d'électricité

Énergie NB aura pour objectif d'être un exécutant de quartile supérieur par rapport aux autres services publics et entreprises privées d'utilité publique semblables en Amérique du Nord. Réduire systématiquement la dette pour veiller à ce qu'Énergie NB soit financièrement en mesure d'investir dans de nouvelles infrastructures de production et de transport, au besoin, qui assureront la stabilité des tarifs pour le Nouveau-Brunswick. Investir dans les technologies, sensibiliser les clients et promouvoir l'efficacité, ce qui contribuera à réduire et à déplacer la demande d'électricité en vue de reporter les prochains gros investissements dans la production.

Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine

Pendant l'exercice 2016-2017, Énergie NB a réalisé des progrès dans un bon nombre de domaines.

Énergie NB demeure résolue à fournir de la valeur à nos clients en visant l'excellence. Cela signifie exceller dans les domaines de la sécurité, de la fiabilité, du service à la clientèle, de la valeur financière, et de l'environnement.

Afin de renforcer nos efforts d'atteinte de l'excellence, Énergie NB a conçu un plan d'excellence d'entreprise. Bien que ce plan soit encore aux étapes préliminaires, il repose sur notre mandat existant du gouvernement, sur nos trois objectifs stratégiques et sur d'autres engagements réglementaires. Nos domaines d'excellence sont la sécurité, les clients, l'organisation, la fiabilité, et l'environnement. Chaque domaine d'excellence se concentre sur différents objectifs, différentes initiatives, différents processus et différentes mesures pour atteindre et maintenir l'excellence selon des comparaisons pertinentes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise (s'il y a lieu). Ce plan d'excellence a pour but d'améliorer notre capacité à respecter nos engagements grâce à un meilleur alignement, de meilleurs objectifs et une meilleure exécution.

POINTS SAILLANTS POUR L'EXERCICE 2016-2017

SÉCURITÉ

Cette année, Énergie NB a obtenu un rendement situé dans le quartile supérieur de taux de fréquence de la totalité des blessures et a amélioré son rendement de taux de gravité des blessures invalidantes. Ces succès, que l'on partage avec notre partenaire syndical, la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, sont le résultat de notre engagement constant à la sécurité.

De plus, Énergie NB est récipiendaire des prix «Canada's Best Health and Safety Culture» et «Canada's Best Psychological Safety Award» par le périodique canadien de la sécurité au travail Canadian Occupational Safety magazine, une publication de Thomson Reuters. Ces prix ont été remis au gala «Canada's Safest Employers» à Toronto en octobre 2016.

Les prix de «Canada's Safest Employers » sont en reconnaissance des entreprises de partout au Canada pour leurs réalisations exceptionnelles dans la promotion de la santé et de la sécurité auprès de leurs travailleurs. Lors du gala, des prix furent discernés dans dix catégories spécifiques à l'industrie. Les entreprises étaient jugées selon un large éventail d'éléments en matière de santé et de sécurité au travail. La gamme de prix comprenait également un prix de mieux-être, un prix de la sécurité psychologique, un prix de la sécurité pour les jeunes travailleurs et le premier prix, le prix pour la meilleure culture de santé et de sécurité au Canada.



Jalons atteints en 2016-207 en matière d'accident avec perte de temps :



Énergie NB reconnaît également la nécessité d'atteindre et de promouvoir l'excellence en matière de sûreté nucléaire. Nous effectuons régulièrement le contrôle de tous les aspects de la sécurité nucléaire, y compris l'évaluation de la sécurité globale afin d'assurer la protection de nos employés et du public. Nous rendons compte de ces contrôles à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Pour nos clients, Énergie NB continue d'accroître la sensibilisation à l'égard des dangers potentiels de l'électricité dans les domaines suivants :

- La sécurité pendant les événements météorologiques extrêmes
- L'utilisation sécuritaire des génératrices
- La sécurité des arbres
- La sécurité hydroélectrique
- La conduite sécuritaire des entrepreneurs qui travaillent près des lignes électriques

Les accidents où les membres du public viennent en contact avec nos installations ont diminué de 50 pour cent comparativement à l'année précédente.

FIABILITÉ

En 2016-2017, Énergie NB a continué de mettre l'accent sur la fiabilité. Pour ce faire, nous avons continué d'investir dans la centrale nucléaire de Point Lepreau afin qu'elle devienne l'une des meilleures centrales nucléaires au Canada et à l'échelle mondiale. La centrale nucléaire de Point Lepreau est un actif essentiel à l'approvisionnement global de l'électricité pour nos clients et à la fiabilité de celle-ci. Les investissements supplémentaires ont commencé à démontrer des résultats : la centrale nucléaire de Point Lepreau a atteint le plus haut facteur de capacité annuelle (79 pour cent) depuis sa remise à neuf en 2012.

Nous avons continué d'investir dans la fiabilité de notre infrastructure afin de diminuer le nombre de pannes imprévues causées par les tempêtes ou les problèmes d'équipement. Le nombre de pannes de courant des clients liées à la végétation du troisième trimestre comparativement à la même période de l'exercice de 2015 a diminué de 20 pour cent. Cela démontre que les stratégies mises en œuvre pour la gestion de la végétation ont une incidence positive sur la fiabilité. La tempête de verglas de 2017 a une importante incidence sur les résultats du quatrième trimestre.

Au plus fort de la tempête de janvier 2017, plus de 133 000 clients étaient sans électricité. Les régions de l'est et du nord de la province étaient les régions les plus touchées. Énergie NB, à l'aide d'entrepreneurs et de services avoisinants, a répondu à toutes les pannes de façon sécuritaire. Les efforts de rétablissement ont mis à l'épreuve notre plan d'intervention d'urgence global en coordination avec l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes gouvernementaux aux niveaux fédéral et provincial. Nous reconnaissons la nécessité de l'amélioration continue et le fait que de telles tempêtes sont très difficiles pour nos clients. Nous avons examiné les leçons tirées et nous avons intégré des mesures d'amélioration aux initiatives de 2017-2018.

Notre programme d'investissement de capitaux se concentre sur les projets de sécurité et de conformité réglementaire, de fiabilité des actifs et d'optimisation des actifs. Des arrêts d'entretien prévus ont été effectués dans nos installations de production, de transport, de distribution et nos installations nucléaires afin d'as-

surer de l'énergie sûre et fiable. Lors de ces arrêts, les employés se concentraient sur la mise à jour de l'équipement et effectuaient des activités d'entretien préventif.

ENVIRONNEMENT

En 2016-2017, Énergie NB a continué à faire preuve de son engagement à protéger l'environnement et à fournir des solutions durables en matière d'énergie. Nous nous concentrons à répondre aux exigences croissantes liées à l'atténuation des effets des changements climatiques et à exercer nos activités d'entreprise d'une façon qui respecte et qui protège l'environnement.

Pendant cette même période, 36 pour cent de l'électricité produite dans la province par Énergie NB provenait de sources d'énergie renouvelables. Un total de 69 pour cent de la production provenait de sources non émettrices. Nous continuons d'explorer les possibilités d'énergie renouvelable par les programmes d'énergie renouvelable communautaire et d'énergie renouvelable pour les Premières Nations, lancés l'année dernière. Ces programmes garantissent l'inclusion et la participation de diverses organisations dans le secteur énergétique et visent à créer des possibilités commerciales, des emplois et de l'expertise pour ces communautés.

Les employés d'Énergie NB, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, ont répondu avec succès aux répercussions sur l'environnement causées par la tempête de verglas de 2017.

Après de maintes consultations et de recherches approfondies, Énergie NB a recommandé un projet pour atteindre la durée de vie utile initiale de 100 ans de la centrale de Mactaquac grâce à une approche modifiée de l'exécution des travaux d'entretien, et à l'ajustement et au remplacement de l'équipement au fil du temps. Cette recommandation est fondée sur trois années de recherche et de rapports d'experts qui comprennent des données scientifiques, ainsi que des commentaires d'ingénieurs, du public et des Premières Nations. Cette approche respectera toutes les exigences en matière de sécurité et d'environnement. Elle permettra à Énergie NB de tenir compte de l'évolution des coûts, de la technologie et de la demande d'électricité, tout en assurant une alimentation électrique propre et renouvelable pour les Néo-Brunswickois.

Réduire notre dette pour investir dans l'avenir

En vertu de la *Loi sur l'électricité*, Énergie NB a une obligation législative de réduire la dette et d'atteindre une structure de capital d'au moins 80 pour cent de la dette et de 20 pour cent du capital (80/20). Cette réduction améliorera la structure du capital d'Énergie NB et alignera le service public sur d'autres sociétés de la Couronne très performantes qui offrent un service public. En réduisant la dette, Énergie NB atténuera les risques liés à l'augmentation des taux d'intérêt et s'assurera de disposer de la souplesse financière nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposeront en matière d'investissement.

Énergie NB demeure résolue à réaliser ses objectifs financiers, y compris ses objectifs de réduction de la dette par des résultats positifs sur les revenus et d'augmentation du flux de trésorerie, la gestion efficace des dépenses en immobilisation, la réduction continue des coûts et les augmentations tarifaires faibles et stables. Énergie NB reconnaît que l'amélioration de sa santé financière contribue à la prospérité du Nouveau-Brunswick.

Cette année, Énergie NB a travaillé sur un bon nombre d'initiatives importantes qui avaient comme objectif d'améliorer sa santé financière.

Énergie NB a entamé des travaux de collaboration régionale avec les services publics voisins afin de réduire nos coûts et d'améliorer nos services à la clientèle. Ces travaux comprennent l'exploration des meilleures pratiques à l'intérieur des services publics afin de simplifier les processus, de tirer parti des bénéfices communs et d'offrir une meilleure valeur à nos clients. Les domaines d'intérêt sont le service à la clientèle.

l'approvisionnement stratégique, l'exploitation du réseau, la gestion des actifs et la prestation de services.

Energie NB a dépassé ses objectifs d'amélioration continue des économies en réalisant des économies de 27,2 millions de dollars. Ces projets se concentrent sur l'élimination des déchets et la réalisation de nouveaux revenus. Les revenus sont réalisés pendant l'année actuelle ou l'année précédente, selon le moment où le projet a été mis sur pied. L'argent économisé sert à payer la dette et à financer des initiatives nécessaires à l'amélioration de notre entreprise et au service de nos clients.

Énergie NB continue d'exploiter son emplacement géographie en poursuivant des possibilités de collaboration avec le Québec, le Maine, et les autres provinces de l'Atlantique. Cela comprend le décrochage de contrats d'exportation d'énergie. Cette approche permet de générer des possibilités de revenus, ce qui nous aide à garder nos tarifs aussi bas et stables que possible pour nos clients.

La dette nette d'Énergie NB en date du 31 mars 2017 était de 4900 millions de dollars. Cela représente une diminution de 13 millions de dollars par rapport à l'exercice 2015-2016. Bien que nous continuions à réaliser des progrès, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre nos objectifs de réduction de la dette.

Les rapports financiers détaillés se trouvent dans les sections «trésorerie et ressources en capital» et «gestion du capital» de la partie Discussion et analyse de la direction.

Réduire et déplacer la demande d'électricité

Le programme de réduction et de déplacement de la demande (REDD) appuie nos prévisions des besoins en énergie à long terme qui sont décrites dans notre Plan intégré des ressources (PIR). Le PIR présente nos besoins énergétiques pour les 25 prochaines années. Les prévisions actuelles reflètent le besoin de répondre, dans un délai raisonnable, aux problèmes liés à l'offre et la demande d'électricité. Les technologies émergentes et les facteurs environnementaux présentent également des changements importants pour l'industrie de l'énergie et le marché. Cette stratégie et les initiatives qui y sont associées visent à guider Énergie NB dans l'évolution de l'industrie et à assurer des services d'énergie renouvelable pour nos clients.

Énergie NB, en partenariat avec Siemens Canada, continue de moderniser son infrastructure et ses processus afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Les domaines d'intérêt pour 2016-2017 sont :

LA PROGRESSION DE NOS PROGRAMMES ET NOS CAMPAGNES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette année, Énergie NB a réalisé une réduction d'énergie de 39 GWh et une réduction de la consommation de pointe de 5,4 MW grâce à nos programmes d'efficacité et de bonnes habitudes, tels que le programme de remises sur les thermopompes, et les programmes de chauffe-eau intelligents et de thermostats intelligents. Cela signifie que nos clients pourront économiser plus de 45 millions de dollars au cours de la durée de vie des mesures prises. Énergie NB a également doublé sa participation au Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux. Tous ces programmes visent à réduire, voire éliminer, notre écart énergétique à long terme et à générer des économies d'énergie pour nos clients.

LA MISE SUR PIED DU RAPPORT D'ÉNERGIE À DOMICILE

Le rapport d'énergie à domicile, fondé sur les meilleures pratiques d'autres services publics, est un outil dont se servent de nombreux fournisseurs d'énergie et services publics afin de sensibiliser les clients à leur consommation d'énergie. Cet outil fournit de l'information aux clients sur leurs habitudes de consommation, ce qui leur permet de prendre des décisions plus éclairées par rapport à leur consommation d'énergie afin qu'ils puissent économiser de l'argent sur leurs factures d'électricité. Bien que cet outil soit encore aux premières étapes de mise en œuvre, Énergie NB s'attend qu'il devienne le principal outil d'information pour les clients, tout en continuant de leur offrir des nouveaux produits et services liés à l'efficacité énergétique.

L'exercice 2016-2017 représente la mi-parcours de notre entente de partenariat de 10 ans avec Siemens Canada. La mise en œuvre de nombreux projets importants, tels que l'infrastructure de mesure avancée et de nouveaux programmes et services, est prévue pour 2017-2018.

REMISES DE BONNES HABITUDES

Remises en magasin sur les produits éconergétiques aux mois d'avril et octobre

13,5 GWh

13,5 millions de kWh/année



RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES

Au moyen de rénovations ciblant l'étanchéité à air et l'isolation



497

1,5 GWh économies nettes en énergie par année









THERMOPOMPES MINI BIBLOC SANS CONDUITS INSTALLÉES

7 317

7,2 GWh économies**



Programme D'AMÉLIORATION COMMERCIAUX



48 immeubles)

Programme de RÉVERBÈRES À DEL

Plus de 12 500 réverbères DEL installés

4,9 GWh



Outil personnalisé conçu pour aider les clients à comprendre leur consommation d'énergie et leur donner des conseils d'économie d'énergie

125 000

clients d'Énergie NB ont reçu le Rapport d'énergie à domicile



TOTAL NET DES ÉCONOMIES Cela représente l'équivalent de l'élimination de 1800 véhicules chaque année **GWh**

^{*304} maisons chauffées uniquement à l'électricité

^{**}Ratio net/brut de 0,5

^{***}Programme entièrement financé par le ministère du Développement social et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, géré par Énergie NB



Notre engagement à l'égard d'une électricité durable

Énergie NB a pris un engagement à l'égard d'une vision de l'électricité durable. Cette vision, qui définit l'électricité durable comme étant vendue à un prix raisonnable, responsable sur le plan social, et respectueuse de l'environnement, repose sur nos objectifs stratégiques organisationnels. Ces objectifs stratégiques permettent à Énergie NB de créer de la valeur pour la province du Nouveau-Brunswick et pour ses clients, tout en se positionnant en tant que chef de file de l'innovation en Amérique du Nord dans son secteur.

Énergie NB est membre de l'Association canadienne de l'électricité et participe activement au programme d'électricité durable de l'Association. L'électricité durable est une initiative de durabilité à l'échelle de l'industrie qui a été mise en œuvre par les membres du service public de l'Association canadienne de l'électricité. Le programme d'électricité durable, tel qu'il a été conçu par l'Association canadienne de l'électricité, est organisé selon les grands piliers suivants : un avenir faible en émissions de carbone, des systèmes de gestion des risques, l'établissement de liens, l'innovation commerciale et l'infrastructure.

Conformément aux grands piliers définis par le programme d'électricité durable, Énergie NB s'est engagée à une approche globale au développement durable en tenant compte des points suivants :



Protéger l'environnement à l'aide d'un processus géré et fondé sur les risques qui évite ou minimise les impacts sur l'environnement;



Communiquer et nouer le dialogue avec les intervenants et les partenaires d'une manière ouverte et transparente pour toutes les opérations et activités proposées et établies:



Fournir des avantages économiques à notre actionnaire et aux citoyens de la province.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

PROTÉGER LE SAUMON DANS LE FLEUVE SAINT-JEAN

Énergie NB prend des mesures pour améliorer le taux de survie du saumon atlantique sauvage et d'autres espèces sur le bassin versant du fleuve Saint-Jean. Ces mesures comprennent l'ajout de nouvelles installations au lac Trouser et d'une passe à poisson à la centrale hydroélectrique de Tobique pour améliorer le passage en aval du poisson. Ces travaux auront lieu à l'automne 2016 et au printemps 2017.

Le projet de 9 millions de dollars est un effort conjoint entre Énergie NB, le ministère fédéral des Pêches et des Océans, les groupes locaux de conservation et les Premières Nations. Il s'inscrit dans un plan plus vaste visant à améliorer la protection du poisson et de l'habitat du poisson près des centrales hydroélectriques d'Énergie NB sur le bassin versant du fleuve Saint-Jean.

ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES

Chez Énergie NB, la protection de l'environnement est intégrée dans le processus décisionnel et les activités

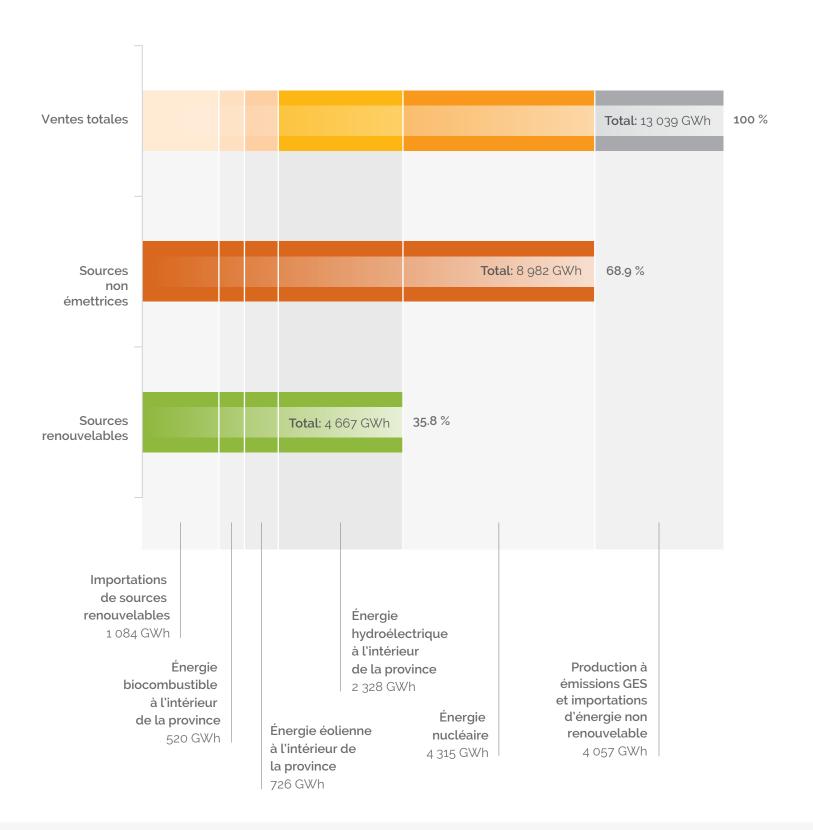
quotidiennes grâce aux systèmes de gestion environnementale, à la mise en équilibre des besoins de production avec l'impact environnemental et les préoccupations des groupes d'intérêt et la réduction de la consommation d'énergie.

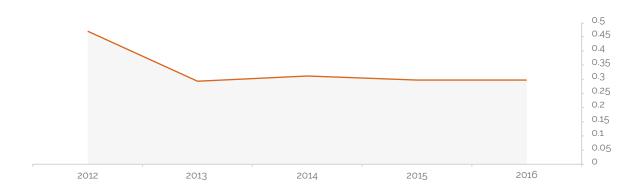
Les risques environnementaux sont gérés selon la norme ISO 14001:2004, système de gestion environnemental. Ces systèmes, lorsqu'ils sont mis en œuvre à l'échelle de l'installation ou de l'organisation, effectuent une transition afin d'aligner avec un seul système de gestion environnementale d'entreprise. En 2016-2017, la nouvelle version de la norme ISO 14001 a été révisée et évaluée, et de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités ont été documentés afin d'assurer la mise en œuvre efficace et le maintien du système de gestion environnemental d'entreprise.

CULTURE INTERNE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

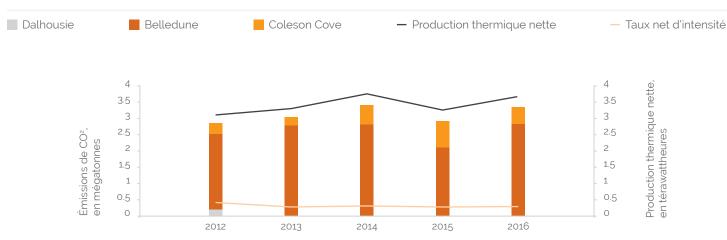
En 2016-2017, les employés d'Énergie NB ont formulé et mis en œuvre 10 possibilités d'économies d'énergie à la centrale de Belledune. Résultat : la réduction de 0,72 MW de service de poste et le projet pilote du concept « équipe verte ». Un modèle de programme de gestion de l'énergie a également été développé pour les efforts d'Énergie NB d'atteindre davantage d'économies d'énergie.

TABLEAU DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE NB POUR 2016-2017





PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ÉNERGIE NB — ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE DE 2012 À 2016 (selon les calculs du bilan de masse)



ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE

En 2016, le total des émissions de carbone liées à l'exploitation était de 3,31 mégatonnes. Cela représente une augmentation de 13 pour cent par rapport à 2015. La production thermique nette était de 3,64 térawattheures. Les taux d'émissions étaient plus élevés en raison d'une augmentation de 30 pour cent des émissions de la centrale de Belledune par rapport à l'année précédente.

FACTEURS CONTRIBUANT AU RENDEMENT:

Les taux d'émissions varient selon plusieurs facteurs, y compris le combustible et le mélange de combustibles utilisés, la condition des chaudières, la charge d'exploitation et les heures d'exploitation. La disponibilité de la production hydroélectrique et nucléaire a une incidence sur le facteur de capacité annuel des centrales alimentées au combustible fossile.

L'intensité des taux d'émissions varie lorsque les centrales alimentées au combustible fossile sont en période d'exploitation. Les charges d'exploitation réduites peuvent causer une production moins efficace des centrales alimentées au combustible fossile lorsque l'achat d'électricité ou la demande en énergie diminuent. C'est une fonction des caractéristiques physiques des chaudières et de la thermodynamique lors de l'exploitation.





COMMUNIQUER ET NOUER LE DIALOGUE AVEC LES INTERVENANTS ET LES PARTENAIRES

ÉTABLIR DES LIENS

Énergie NB est déterminée à communiquer et à nouer le dialogue avec ses clients, ses intervenants et ses partenaires.

Au cours de l'exercice 2016-2017, nous avons continué de communiquer et de nouer le dialogue grâce aux médias sociaux, aux consultations publiques, et aux événements publics. Énergie NB a en outre poursuivi ses travaux avec les comités de liaison communautaires aux centrales de Dalhousie, de Belledune, de Point Lepreau, de Coleson Cove et de Mactaquac. Ces comités permettent un important dialogue avec les membres de la collectivité, ce qui permet à Énergie NB de communiquer ses initiatives et d'aborder les questions préoccupantes.



PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROJET MACTAQUAC

À la fin de 2016, Énergie NB a formulé une recommandation concernant l'avenir de centrale de Mactaquac suivant un vaste processus de participation du public qui avait pour but de recueillir les commentaires des Néo-Brunswickois. Entre septembre 2015 et mai 2016, plus de 7000 Néo-Brunswickois nous ont fait part de leur opinion en ligne et plus de 3000 ont participé aux réunions communautaires, aux présentations et aux sondages en ligne. La recommandation d'Énergie NB, soit d'atteindre la durée de vie utile initiale de la centrale, est fondée sur un processus décisionnel fondé sur les faits, et appuyée par des experts, plusieurs milliers de clients, les Premières Nations et nos intervenants qui ont participéauprocessus de participation et de consultation du public.

Les résultats des recherches d'experts et de l'engagement public d'Énergie NB ont donné lieu à des rapports détaillés contenant des renseignements qui formeront le fondement des demandes réglementaires d'Énergie NB.



RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU

Le processus de renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de puissance à la centrale nucléaire de Point Lepreau a eu lieu en 2016-2017. Pour engager le public à ce processus réglementaire, Énergie NB a organisé une séance d'information publique à Dipper Harbour, à Saint John et à Saint George.

En plus d'avoir organisé une séance d'information publique et des audiences publiques dans le cadre du processus de renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau, Énergie NB a également participé à près de 100 événements communautaires au courant de l'année afin de déterminer les priorités que nous partageons en matière d'énergie propre, d'accessibilité financière et d'options offertes aux clients dans le cadre de son Plan intégré des ressources 2017.

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

La relation entre Énergie NB et les Premières Nations est fondée sur le soutien de la participation, de l'éducation, et de l'emploi. En 2016-2017, Énergie NB a continué de collaborer régulièrement avec des représentants des communautés malécites et mi'kmaq et a entamé des discussions sur la formalisation d'entente avec ces deux communautés afin d'aborder la capacité de financement de participation et de consultation. De plus, Énergie NB a travaillé de près avec l'Université du Nouveau-Brunswick, le College of Extended Learning et le Mi'kmaq-Wolastoqey Centre afin de développer un cours en ligne sur la sensibilisation culturelle.

Énergie NB continue d'appuyer les initiatives de sensibilisation pour les communautés, les organismes et les institutions éducatives. En outre, un participant autochtone a reçu du financement pour un programme national d'une durée de trois semaines axé sur les compétences en leadership pour des projets d'énergie communautaire propre.

Nous avons également continué de travailler avec des organisations et des organismes des Premières Nations afin de fournir des possibilités d'emploi directes et indirectes. Deux projets, qui ont été effectués à proximité des communautés des Premières Nations ont connu une participation de plus de 40 pour cent.



FOURNIR DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Énergie NB est résolue à évoluer en tant que fournisseur de service de choix de ses clients. Pour ce faire, nous offrons des remises et des programmes afin d'aider nos clients résidentiels et commerciaux à réduire les consommations d'énergie, tout en diversifiant nos produits et nos services. Énergie NB continue à obtenir de bons résultats de ces investissements en efficacité énergétique. Grâce aux programmes d'efficacité énergétique et aux remises, les clients réalisent des économies annuelles d'énergie nettes de 34 300 000 kilowattheures.

Les remises annuelles du programme de bonnes habitudes d'Énergie NB ont aidé les clients à économiser sur des ampoules à diode électroluminescente (DEL) éconergétiques, des thermostats programmables, des barres d'alimentation «smart strip», des pommes de douche à faible débit et des luminaires à diode électroluminescente (DEL).

Ces programmes de remises ont mené à des économies nettes d'énergie de 13,5 millions de kilowattheures par année. Cela représente l'équivalent de l'élimination de 831 véhicules chaque année.

Au mois de mai 2016, la campagne de bonnes habitudes d'Énergie NB a été le double récipient de prix des Ressources naturelles Canada. Ces prix célèbrent les organisations qui font preuve d'excellence en offrant aux consommateurs canadiens la technologie et les produits les plus éconergétiques qui soient disponibles sur le marché.

Énergie NB a remporté le prix pour la campagne promotionnelle de l'année, ainsi que pour la campagne de l'année — Médias sociaux. Ce sont deux des 14 prix de transformation du marché ENERGY STAR® pour avoir amélioré l'efficacité énergétique au Canada.





Énergie NB a investi 3,7 millions de dollars en remises sur l'achat d'une thermopompe à haut rendement. Environ 7400 clients ont participé au programme. La Société a intégré son programme de remises au programme écoénergétique d'isolation des maisons le 1er octobre 2016, ce qui a permis de rendre les maisons du Nouveau-Brunswick encore plus écoénergétiques. Les propriétaires qui effectuaient une amélioration majeure en travaux d'isolation dans le cadre du programme écoénergétique d'isolation des maisons pouvaient recevoir une prime de 500 dollars sur l'achat d'une thermopompe admissible d'un entrepreneur approuvé par Énergie NB. Le programme autonome de remises a pris fin le 30 septembre 2016.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Énergie NB est fière d'appuyer l'électrification du transport au Nouveau-Brunswick en développant un réseau public de bornes de recharges pour véhicules électriques, élément fondamental de notre stratégie à long terme en matière de véhicules électriques. En 2016-2017, Énergie NB a travaillé en collaboration avec le chef de file en fabrication de borne afin d'établir le «réseau branché». En travaillant avec les municipalités, les entreprises et les établissements, Énergie NB vise à établir un réseau complet qui offre des bornes de recharge de niveau 2 partout dans la province.

De plus, la demande d'Énergie NB de recevoir de l'aide financière de Ressources naturelles Canada a été acceptée. Ce financement servira à établir un corridor de 10 bornes de recharge rapide le long de l'autoroute transcanadienne. Ces bornes de recharge rapide de 480 V permettent à tous les véhicules électriques de recharger leur véhicule à 80 pour cent à l'intérieur de 20 ou 30 minutes.



ÉTUDE DE CAS SUR LA VIABILITÉ DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU

ENGAGEMENT ENVERS LA SÉCURITÉ ET L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Les employés et la direction à la centrale nucléaire de Point Lepreau sont fiers d'être des membres responsables de la communauté, tout en exploitant la centrale de façon sûre et efficace.

L'exploitation sûre et prévisible de la centrale nucléaire de Point Lepreau cadre avec les trois grands piliers de l'électricité durable : l'environnement, la société et l'économie.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son rôle de «voisin responsable», la centrale priorise la gérance environnementale. Le respect de l'environnement se reflète dans tous les aspects de l'exploitation de la centrale et les employés en sont très fiers.

Les émissions de gaz à effet de serre produites par les centrales nucléaires sont très faibles et sont comparables aux sources d'énergie renouvelables comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne. La centrale nucléaire de Point Lepreau contribue grandement à l'atteinte de l'objectif provincial qui vise à faire en sorte que 75 pour cent de l'énergie utilisée par le Nouveau-Brunswick provienne de sources propres et renouvelables ou ne dégageant aucune émission d'ici 2020. Sa présence permet plus de souplesse au Nouveau-Brunswick en matière d'exploration de possibilités d'énergie renouvelable. Les résultats du programme de contrôle radiologique de l'environnement de la centrale n'a pas d'incidence négative sur la santé du public ou sur l'environnement. Ces résultats sont validés par le Programme indépendant de surveillance environnementale de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. La centrale a également un système de gestion environnementale dont les résultats démontrent que l'exploitation de la centrale a une incidence minime sur l'environnement.



SOCIÉTÉ

Les gens qui habitent et qui travaillent près de la centrale nucléaire de Point Lepreau sont tout aussi importants que les gens qui y travaillent. Aider le public à comprendre l'énergie nucléaire et informer les communautés à proximité de la centrale sur ce qui se passe à la centrale est très important pour Énergie NB.

Conformément aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la centrale nucléaire de Point Lepreau a un programme d'information publique qui comprend le protocole de divulgation publique afin de veiller à ce que les communications au public soient opportunes, informatives et précises. Le programme exige également des rencontres avec les intervenants intéressés, les gouvernements fédéral et provinciales et les représentants de l'administration municipale afin de leur faire part de l'information sur la centrale et de répondre à leurs questions.

Le comité de liaison communautaire de la centrale nucléaire de Point Lepreau a été établi en 1999 afin d'informer les communautés à proximité de la centrale.

Le comité est composé de 10 membres représentants différentes communautés, différentes industries et différents organismes. Le comité rencontre l'équipe de direction et d'autres experts en la matière tous les trimestres, ou au besoin.

La mise en place de ce comité permet un dialogue, ce qui permet à la centrale de recueillir des commentaires et aux représentants de nous faire part de leur opinion. La centrale nucléaire de Point Lepreau est également déterminée à établir des relations positives avec les Premières Nations en tenant des régulièrement des réunions et en fournissant de l'information aux communautés malécites, mi'kmaq et passamaquoddy.

La centrale entretient une relation solide avec l'école Fundy Shores, une école qui regroupe des élèves de la maternelle à la 5e année, située à Dipper Harbour, près de la centrale. Parmi les activités organisées avec les élèves chaque année sont la plantation d'un jardin de fleurs du souci à la centrale et une journée de sensibilisation et de nettoyage environnemental afin de sensibiliser les élèves sur l'environnement.

L'année dernière, la centrale nucléaire de Point Lepreau a participé au programme de Centres de littératie pour les enfants en mettant en place un programme de lecture pour les élèves de la 2e année, auquel participent nos employés en tant que bénévoles. Les bénévoles travaillent avec les élèves afin d'améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture pendant une heure, deux fois par semaine.



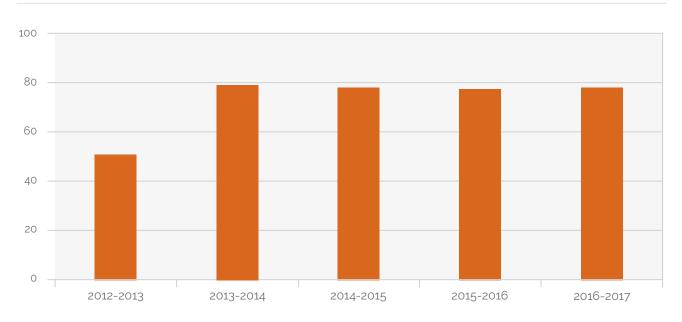
ÉCONOMIE

La centrale, lorsqu'elle fonctionne à pleine puissance, fournit environ 40 à 60 pour cent de la production nette de l'ensemble des centrales d'Énergie NB chaque mois (ces pourcentages peuvent varier selon la demande en fonction des saisons et d'autres conditions du réseau). Le rendement financier d'Énergie NB dépend de la capacité de la centrale nucléaire de Point Lepreau d'exploiter de façon sûre et fiable afin de fournir la charge de base du Nouveau-Brunswick. Les efforts d'amélioration commencent à porter fruit : nous commençons à enregistrer des productions plus élevées.

La centrale nucléaire de Point Lepreau est l'élément fondamental de notre approvisionnement en énergie domestique et de nos exportations. Elle nous permet également de maintenir la stabilité de nos tarifs et nous donne la souplesse financière nécessaire pour continuer à réduire notre dette.

La main-d'œuvre de la centrale apporte des avantages économiques importants à la province; plus de 800 employés à temps plein et hautement qualifiés habitent dans les régions au sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Les retombées économiques se font ressentir lors des arrêts d'entretien prévus qui demandent la participation de centaines d'entrepreneurs de ces régions.

FACTEUR DE CAPACITÉ NET DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU (pourcentage)





Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion examine les résultats financiers et d'exploitation de l'exercice clos le 31 mars 2017 par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ce rapport devrait être lu parallèlement aux états financiers consolidés et aux notes y afférentes.

Contenu du rapport de gestion

Sujet	But
Facteurs de performance financière et d'exploitation	Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.
Performance financière	Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.
Événements importants	Souligne les événements importants ayant eu une incidence sur l'état de la situation financière et les bénéfices au cours de l'exercice considéré.
Résultats financiers d'un exercice à l'autre	Explique les résultats financiers pour l'exercice 2016-2017, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre.
Soldes réglementaires	Explique l'incidence des reports réglementaires.
Instruments financiers	Décrit l'incidence des instruments financiers sur les résultats financiers.
Situation de trésorerie et sources de financement	Explique les changements à la situation de trésorerie et aux sources de financement.
Gestion du capital	Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.
Modifications apportées aux méthodes comptables critiques	Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et leur incidence sur les états financiers consolidés.
Principales estimations comptables	Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.

FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Cette section décrit la raison pour laquelle les bénéfices d'Énergie NB sont sujets à des variabilités importantes dans le cours normal des activités.

INCIDENCE DES FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Bon nombre des facteurs qui influent sur les bénéfices échappent à l'emprise de la direction. Ces facteurs créent d'importants écarts de bénéfices d'un exercice à l'autre, étant donné qu'ils ont une incidence sur le coût de production ou la compétitivité des prix dans les marchés d'exportation.

FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur la variabilité des bénéfices d'Énergie NB dans le passé, et il explique comment chaque facteur influence la variabilité des produits et des charges.

Facteur	Description
Achats d'électricité	Représente : • environ 30 pour cent des besoins d'approvisionnement totaux; • environ 54 pour cent du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité.
	Selon le prix mondial du pétrole, de l'énergie à moindre coût est achetée pour remplacer principalement la production interne au mazout. Énergie NB conclut généralement des achats à terme d'énergie pour alimenter les besoins prévus.
Production d'électricité d'origine nucléaire	Représente : • environ 26 pour cent des besoins d'approvisionnement totaux; • environ 5 pour cent du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.
Hacteano	L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sûreté et l'excellence en matière d'exploitation.
Contrats d'achat d'électricité fondés sur le	Représente : • environ 6 pour cent de l'approvisionnement total; • environ 17 pour cent du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.
prix du gaz naturel	Le prix des contrats d'achat d'électricité d'Énergie NB est fondé en partie sur le prix du gaz naturel. Lorsqu'il est certain qu'elle s'expose à des risques particuliers liés aux prix du marché, Énergie NB conclut des contrats d'achats à terme pour ses besoins en gaz naturel.
Production électrique au charbon ou au coke de pétrole	Représente : • environ 20 pour cent de l'approvisionnement total; • environ 17 pour cent du total des coûts de combustible et d'achats d'énergie. Le charbon est normalement acheté au moyen de contrats attribués à la suite d'appels
	d'offres. Parce que divers types de charbon sont mélangés et brûlés, le charbon est acheté à partir d'un certain nombre de contreparties, à des prix indexés ou fermes et fixes.
	Le coke de pétrole est généralement acheté au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres. Une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.

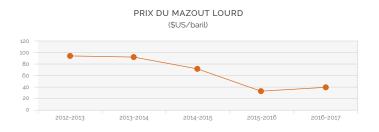
Facteur (suite) Description Production Représente : hydroélectrique • environ 16 pour cent de la production totale. L'eau est la source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. Le tableau ci-dessous indique comment les flux d'eau peuvent augmenter ou baisser les coûts de production. Lorsque les flux d'eau sont Énergie NB utilise d'autres carburants plus chers pour pallier la carence, ce plus bas que prévu, qui augmente les coûts de production. réduit l'utilisation de carburants coûteux, d'où une réduction des plus élevés que prévu, coûts de production.costs La production hydroélectrique nette comme pourcentage de la moyenne à long terme au cours des dix dernières années a varié de 95 pour cent à 132 pour cent. Production Représente : électrique au • environ 2 pour cent des besoins d'approvisionnement totaux; mazout lourd • 7 pour cent des coûts de combustible et d'achats d'électricité. Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties. Énergie NB est un preneur de prix au sein des marchés régionaux de l'énergie de la province. Marges à l'extérieur de la Les prix du marché dans les régions environnantes sont généralement stimulés par le coût de production du gaz naturel. province Dans le cours normal des activités, l'énergie produite à moindre coût ou à tirage obligatoire est destinée à l'utilisation dans la province et toute énergie restante est disponible à la vente à l'extérieur de la province. Sous réserve des conditions d'exploitation, Énergie NB conclut des contrats de vente d'électricité à terme, ce qui lui fournit des marges plus prévisibles à l'extérieur de la province. Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible Taux de change et d'énergie, qui se font en devises américaines, ne sont pas compensés par les revenus reçus en devises américaines. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains déduction faite des produits attendus en dollars américains. Le dollar canadien a connu une légère volatilité au cours de l'exercice, sa valeur en comparaison

avec le dollar américain ayant fluctué entre 1,25 \$ et 1,36 \$ à différents moments au cours de la

PRODUCTION NETTE D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE (pourcentage de la moyenne à long terme)

période.



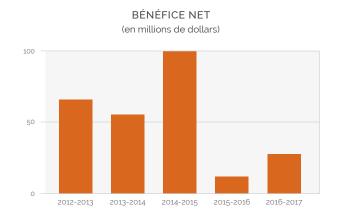


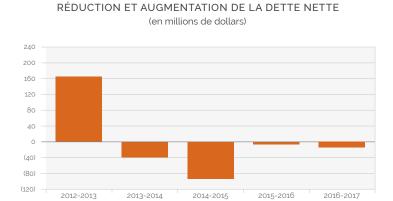
PERFORMANCE FINANCIÈRE

La présente section donne un aperçu de la performance financière d'Énergie NB pour l'exercice.

MESURES IMPORTANTES DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2016-2017	2015-2016
Bénéfice d'exploitation	235 \$	244\$
Bénéfice net	27	12
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	253	183
Dépenses relatives aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit tiré de la sortie de biens	278	231
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4 900	4 913
(Baisse) de la dette nette	(13)\$	(2)\$





RATIOS ET POURCENTAGES FINANCIERS

Ratios et pourcentages financiers	2016-2017	2015-2016	
Marge brute	57 %	51 %	
Flux de trésorerie d'exploitation/dépenses d'investissement	0,91	0,79	
Flux de trésorerie d'exploitation/dette totale	0,05	0,04	
Dépenses d'investissement/valeur comptable des immobilisations corporelles	0,06	0,05	
Pourcentage de la dette dans la structure du capital	94 %	96 %	
Ratio de couverture des intérêts	1,14	1,32	

VARIATION DE LA DETTE NETTE

La dette nette a diminué de 13 millions de dollars au cours de l'exercice 2016 2017, contre une diminution de 2 millions de dollars au cours de l'exercice 2015-2016. Il s'agit d'un écart favorable de 11 millions de dollars qui est attribuable surtout aux variations du solde des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liées principalement à une minoration du stock de combustible, à l'accroissement de la marge brute, à l'encaissement d'un titre d'emprunt à long terme et à des retraits depuis le fonds de placement au titre du secteur nucléaire, ces facteurs ayant été partiellement contrebalancés par une majoration des dépenses d'investissement, une hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et une hausse des paiements liés aux avantages postérieurs à l'emploi (se reporter à la rubrique intitulée « Situation de trésorerie et sources de financement » pour en savoir plus).

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le bénéfice net d'Énergie NB s'est élevé à 27 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2017, comparativement à 12 millions de dollars pour l'exercice précédent. La montée de 15 millions de dollars du bénéfice net est en grande partie attribuable à une hausse des profits liés à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net et à des hausses de la marge brute, ces facteurs ayant été atténués par une diminution des produits tirés des placements dans des fonds au titre du secteur nucléaire et par une majoration des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

Le bénéfice d'exploitation d'Énergie NB a atteint 235 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 244 millions de dollars un an plus tôt.

Les produits tirés des ventes d'électricité au Nouveau-Brunswick ont totalisé 1 369 millions de dollars pour l'exercice, soit 33 millions de dollars ou 2 pour cent de plus que pour l'exercice précédent. Cette hausse

s'explique surtout par les températures plus froides et par la modification des tarifs entre octobre 2015 et juillet 2016, un facteur qui a été contrebalancé en partie par une diminution de la charge consommée par le secteur industriel. Les produits provenant de l'extérieur de la province se sont établis à 251 millions de dollars, soit une baisse de 119 millions de dollars ou 32 pour cent par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un amenuisement des volumes de ventes attribuable à une réduction du nombre de contrats de service normalisés.

Les charges attribuables aux activités relatives à l'électricité ont totalisé 1 461 millions de dollars pour l'exercice, une baisse de 86 millions de dollars ou de 6 pour cent par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par l'amenuisement des volumes de ventes et par la diminution des coûts d'approvisionnement globaux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration ont augmenté de 33 millions de dollars en raison surtout de dommages causés par des tempêtes et des coûts liés à la stratégie de réduction et de déplacement de la demande (la « REDD ») se rapportant à la recherche et à la commercialisation.

AUTRES CHARGES

Les autres charges (charges financières moins les revenus de placement et l'évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net) sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les autres charges ont diminué de 23 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des profits liés à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, contre des pertes comptabilisées pour l'exercice précédent, ce qui a été contrebalancé en partie par une baisse des produits tirés des placements dans des fonds au titre du secteur nucléaire.

Se reporter à la rubrique intitulée « Résultats financiers d'un exercice à l'autre » pour plus de détails.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Les événements importants suivants ont eu une incidence sur les résultats financiers d'Énergie NB.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU

Énergie NB continue d'investir dans la centrale nucléaire de Point Lepreau de sorte qu'elle puisse être classée parmi les meilleures centrales nucléaires au Canada et dans le monde. Point Lepreau est un actif qui joue un rôle primordial en ce qui a trait à l'approvisionnement et à la fiabilité de l'électricité acheminée aux abonnés. D'autres investissements ont commencé à porter leurs fruits. En effet, le facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel se chiffrait à 79 pour cent, correspond au facteur le plus élevé qui a été enregistré depuis la relance des activités à la suite de la remise en état effectuée en 2012.

HAUSSE DE TARIFS

Énergie NB avait fait une demande afin de pouvoir hausser ses tarifs de 2 pour cent à compter du 1^{er} juillet 2016. Une hausse de tarif de 1,6 pour cent pouvant être appliquée à compter du 1er juillet 2016 a été accordée par la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP »).

COÛTS LIÉS AU RÉTABLISSEMENT DU COURANT À LA SUITE DE TEMPÊTES

La tempête de verglas qui a sévi en janvier 2017 a eu un effet dévastateur sur plus de 133 000 abonnés à son point culminant et a entraîné des coûts de 30 millions de dollars.

EXPORTATIONS

Énergie NB a conclu moins de contrats de service normalisés au cours de l'exercice 2016-2017. Cette diminution conjuguée à une baisse des prix moyens à l'exportation à l'extérieur de la province attribuable aux conditions du marché a donné lieu à une diminution de la marge brute des ventes d'électricité à l'extérieur de la province de 30 millions de dollars.

RÉSULTATS FINANCIERS D'UN EXERCICE À L'AUTRE

Le bénéfice d'exploitation d'Énergie NB a atteint 235 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 244 millions de dollars un an plus tôt. Les sections qui suivent présentent les facteurs ayant eu une incidence sur les activités relatives à l'électricité au cours de 2016-2017, comparativement à l'exercice précédent.

RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE - PRODUITS

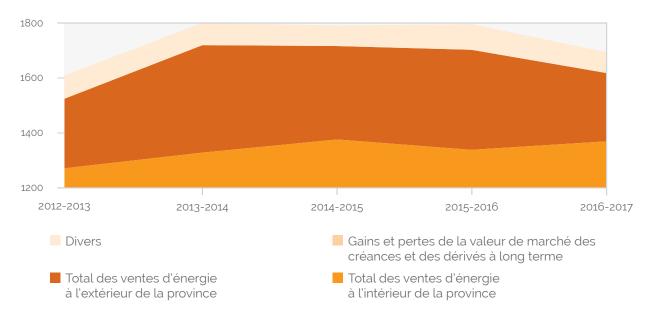
La présente section contient un compte rendu des produits d'Énergie NB au cours de l'exercice et par rapport à l'exercice précédent.

VUE D'ENSEMBLE DES PRODUITS

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2016-2017	2015-2016
Ventes d'électricité		
À l'intérieur de la province	1 369 \$	1 336 \$
À l'extérieur de la province	251	370
Autres	76	85
Total des produits	1 696 \$	1 791 \$
Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre	(5 %)	(-%)

ANALYSE DES REVENUS

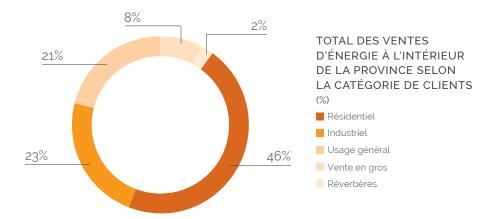
(en millions de dollars)



RÉSULTATS FINANCIERS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

VENTES D'ÉLECTRICITÉ À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2016-2017	2015-2016
Résidentiel	628\$	601\$
Industriel	315	322
Usage général	289	280
Vente en gros	112	109
Éclairage public	25	24
Total	1369\$	1 336 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	2%	(3 %)
GWh	13 039	13 090
Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre	(-%)	(3 %)



Principaux facteurs contribuant aux écarts de ventes à l'intérieur de la province d'un exercice à l'autre

Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 369 millions de dollars en 2016-2017, ce qui représente une hausse de 33 millions de dollars ou de 2 pour cent par rapport à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Produits	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	28 millions de dollars	Hausses de tarifs en octobre 2015 et en juillet 2016.
Augmentation	16 millions de dollars	Températures plus froides en 2016-2017.
(Diminution)	(6) millions de dollars	Réduction de la charge (ventes dans le secteur industriel annulées en partie par une hausse des ventes dans le secteur résidentiel et de l'usage général).
(Diminution)	(4) millions de dollars	Réduction de la charge liée au Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie.
(Diminution)	(1) million de dollars	Ventes interruptibles.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2016-2017	2015-2016
Produits	251\$	370 \$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(32 %)	7 %
MWh	3 360	4 533
Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre	(26 %)	(1 %)

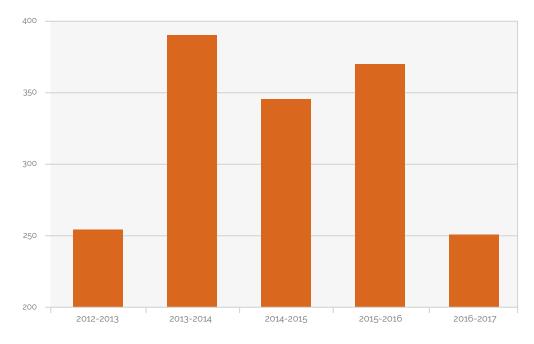
Principaux facteurs contribuant aux écarts de ventes à l'extérieur de la province d'un exercice à l'autre

En 2016-2017, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont diminué de 119 millions de dollars ou de 32 pour cent par rapport à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Produits	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
(Diminution)	(94 millions de dollars)	Baisse des volumes de ventes par suite de la perte de contrats de services normalisés.
(Diminution)	(14 millions de dollars)	Baisse des prix du marché.
(Diminution)	(11 millions de dollars)	Amenuisement des ventes de crédits d'énergie renouvelable en raison des conditions du marché.

TOTAL DES VENTES D'ÉNERGIE À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

(en millions de dollars)



RÉSULTATS D'UN EXERCICE À L'AUTRE - PRODUITS DIVERS

Produits divers (en millions)	2016-2017	2015-2016
Produits et charges de transport, montant net	25\$	26\$
Location de chauffe-eau	20	21
Autres produits divers	18	27
Produits liés à la clientèle	10	8
Frais de raccordement aux poteaux	3	3
Total	76\$	85\$
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(11 %)	20 %

Principaux facteurs contribuant aux écarts de produits divers d'un exercice à l'autre

En 2016-2017, les produits divers ont diminué de 9 millions de dollars ou de 11 pour cent par rapport à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Produits	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
(Diminution)	(9 millions de dollars)	Diminution de la contribution provinciale à l'intégration d'Efficacité NB et recul des ventes de réverbères à lampes DEL à des tiers.
(Diminution)	(2 millions de dollars)	Diminution du montant net des produits et des charges de transport et repli des locations de chauffe-eau.
Augmentation	2 millions de dollars	Coûts liés au rétablissement du courant à la suite de tempêtes recouvrés auprès d'un partenaire à un contrat d'usage en commun.

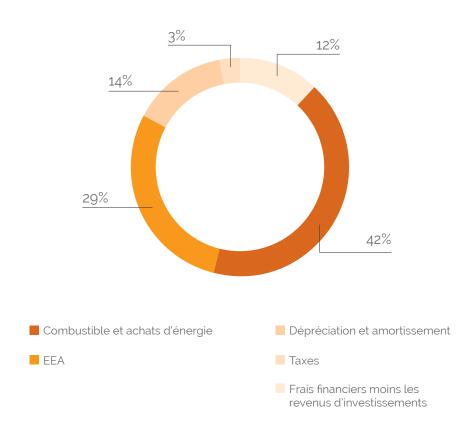
RÉSULTATS FINANCIERS D'UN EXERCICE À L'AUTRE - CHARGES

La présente section contient un compte rendu des charges d'Énergie NB pour l'exercice considéré et établit une comparaison avec celles de l'exercice précédent.

APERÇU DES CHARGES

Aperçu des charges (en millions)		2016-2017		2015-2016	
	\$	%	\$	%	
Combustible et achats d'électricité	702\$	48 %	830 \$	53 %	
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	483	33	450	29	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	233	16	226	15	
Impôt et taxes	43	3	41	3	
Total	1 461 \$	100 %	1 547 \$	100 %	
Pourcentage (de diminution)		(6 %)		2 %	
d'augmentation d'un exercice à l'autre					

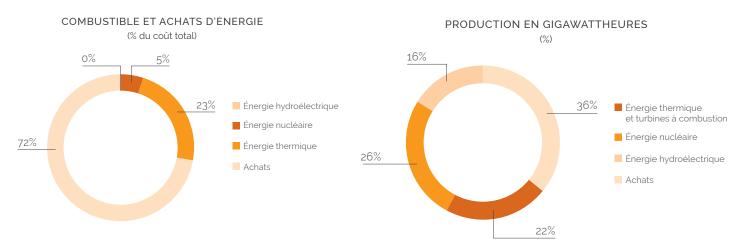
TOTAL DES DÉPENSES PAR CLASSIFICATION (%)



RÉSULTATS FINANCIERS D'UN EXERCICE À L'AUTRE – CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉLECTRICITÉ

COMBUSTIBLE ET ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Combustible et achats d'électricité (en millions) 2016-2017		-2017	2015-2016	
	\$	%	\$	%
Hydro	- \$	-	- \$	-
Nucléaire	33	5	29	3
Thermique	166	24	114	14
Achats	503	71	687	83
Total	702\$	100 %	830 \$	100 %
Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre		(15 %)		(-%)



Principaux facteurs contribuant aux écarts relatifs au combustible et aux achats d'électricité d'un exercice à l'autre

Le coût de combustible et d'achats d'électricité a été de 702 millions de dollars en 2016-2017, soit une baisse de 128 millions de dollars depuis 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

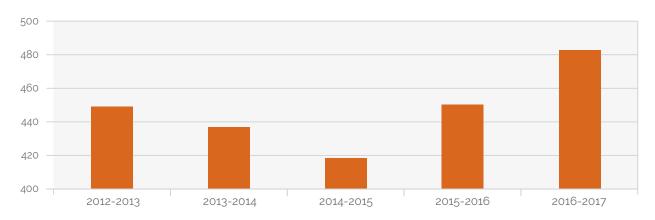
Frais de combustible et d'achats d'élec- tricité	Montant	Montant
Facteurs contributifs		
(Diminution)	(77 millions de dollars)	Baisse des volumes globaux requis étant donné qu'il y a eu une diminution des exportations d'électricité et des ventes à l'intérieur de la province.
(Diminution)	(51 millions de dollars)	Baisse des coûts globaux liés à l'approvisionnement (diminution des prix d'achat d'électricité, accroissement des flux d'eau, augmentation de la production de la centrale nucléaire de Point Lepreau et réduction des coûts liés au mazout lourd et au charbon).

FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2016-2017	2015-2016
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	483\$	450\$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	7 %	7 %

COÛTS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

(en millions de dollars)



Principaux facteurs contribuant aux écarts des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'un exercice à l'autre

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 483 millions de dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 33 millions de dollars ou de 7 pour cent comparativement à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	20 millions de dollars	Hausse des coûts associés à l'importante tempête de verglas de 2016-2017.
Augmentation	20 millions de dollars	Coûts liés à la REDD se rapportant à la recherche et à la commercialisation, augmentation relative aux services professionnels (services liés au programme d'efficacité et projet de réhabilitation des berges de Kingsclear) et hausse des incitatifs et des remises destinés aux clients (bonnes habitudes et thermopompes sans conduit).
(Diminution)	(7 millions de dollars)	Inscription à l'actif des coûts liés à la main-d'œuvre qui se rapportent à l'interruption de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau prévue pour 2016-2017.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2016-2017	2015-2016
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	233\$	226 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	3 %	(2 %)

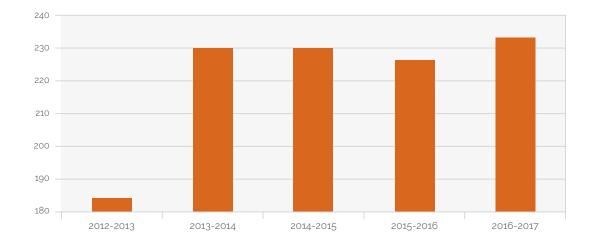
Principaux facteurs contribuant aux écarts des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre

Les coûts liés aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 233 millions de dollars en 2016-2017, soit une progression de 7 millions de dollars ou de 3 pour cent comparativement à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	13 millions de dollars	Coûts supplémentaires liés aux interruptions de la centrale nucléaire de Point Lepreau.
Augmentation	6 millions de dollars	Hausse liée à diverses dépenses en capital.
(Diminution)	(7 millions de dollars)	Ajustement lié au démantèlement de la centrale de Dalhousie étant donné que les coûts sont plus bas que prévu.
(Diminution)	(5 millions de dollars)	Modification du taux applicable à la gestion du combustible irradié et au démantèlement et modification des coûts estimés liés à la gestion du combustible irradié.

DÉPRÉCIATION ET AMORTISSEMENT

(en millions de dollars)



RÉSULTATS FINANCIERS D'UN EXERCICE À L'AUTRE - AUTRES CHARGES

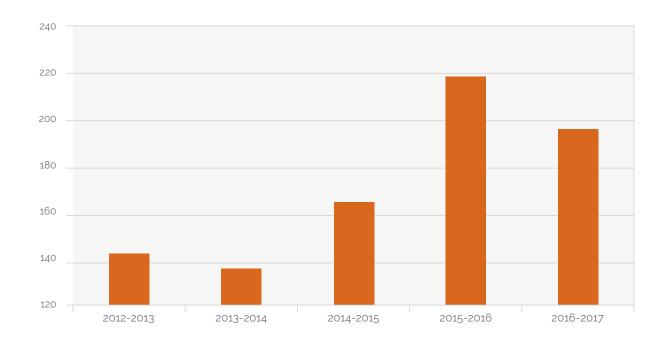
La présente section contient un compte rendu des autres charges (charges financières moins les revenus de placement et évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net) d'Énergie NB pour l'exercice à l'étude par rapport aux exercices précédents. Ces charges sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

APERÇU DES AUTRES CHARGES

Charges (en millions) 2016-		-2017	2015	15-2016	
	\$	%	\$	%	
Charges financières	280\$	143	285\$	130	
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(34)	(17)	(67)	(30)	
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(50)	(26)	1	-	
Total	196\$	100 %	219 \$	100 %	
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		(11 %)		34 %	

FRAIS FINANCIERS MOINS LES REVENUS D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)



Principaux facteurs contribuant aux écarts des charges financières moins les revenus de placement d'un exercice à l'autre

Les charges financières moins les revenus de placement se sont élevées à 196 millions de dollars en 2016-2017, soit une baisse de 23 millions de dollars ou de 11 pour cent par rapport à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Charges financières moins les revenus de placement	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
(Diminution)	(51 millions de dollars)	Hausse des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable à l'évolution des conditions du marché.
(Diminution)	(7 millions de dollars)	Baisse des intérêts sur la dette à long terme.
Augmentation	35 millions de dollars	Baisse des produits tirés des placements dans des fonds au titre du secteur nucléaire.

SOLDES RÉGLEMENTAIRES

SOLDE RÉGLEMENTAIRE – REMISE EN ÉTAT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE POINT LEPREAU

CONTEXTE

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts autres qu'en capital engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale établissent l'équité intergénérationnelle. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état.

INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE

Ces montants seront recouvrés au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2016-2017, les variations des soldes réglementaires de 22 millions de dollars ont été apportées au bénéfice (amortissement des coûts reportés de 70 millions de dollars contrebalancé par une charge d'intérêts de 48 millions de dollars sur les coûts reportés).

SOLDE RÉGLEMENTAIRE – RÈGLEMENT DE LA POURSUITE CONTRE PETRÓLEOS DE VENEZUELA S.A. (« PDVSA »)

CONTEXTE

Le 23 août 2007, la CESP a approuvé un solde réglementaire pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre PDVSA de façon échelonnée. Le bénéfice est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans (il restait sept ans au 31 mars 2017). Énergie NB est en train de recouvrir les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

INCIDENCE SUR LES BÉNÉFICES

En 2016-2017, (g) millions de dollars en variations des soldes réglementaires comprenaient :

- 24 millions de dollars liés au bénéfice échelonné pour les clients,
- · des charges d'intérêts de 3 millions de dollars,

partiellement contrebalancées par :

• des économies d'amortissement et d'intérêts de 18 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

SOLDE RÉGLEMENTAIRE – PROVISION POUR LES FONDS UTILISÉS PENDANT LA CONSTRUCTION

CONTEXTE

Au 31 mars 2017, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la Commission de l'énergie et des services publics pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

INCIDENCE SUR LES BÉNÉFICES

En 2016-2017, des variations des soldes réglementaires de (1) million de dollars ont été comptabilisées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB conclut des contrats à terme sur marchandises. Les incidences comptables de ces instruments financiers sont illustrées dans la note 26 des états financiers.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Cette section présente un aperçu de la situation de trésorerie et des sources de financement d'Énergie NB. Le capital n'Énergie NB est obtenu grâce aux activités d'exploitation et au financement par emprunt. Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour veiller à ses obligations à court terme et à long terme.

DETTE NETTE TOTALE

La dette nette d'Énergie NB est décrite dans le tableau ci-dessous.

Dette nette totale (en millions)	2016-2017	2015-2016
Dette à long terme	4 007 \$	4 124 \$
Partie courante de la dette à long terme	420	400
Dette à court terme	977	855
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(503)	(464)
Trésorerie	(1)	(2)
Dette nette totale	4 900 \$	4 913 \$

VARIATION DU NIVEAU DE LA DETTE NETTE D'UN EXERCICE À L'AUTRE

La dette nette d'Énergie NB subit l'incidence des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement et des entrées liées aux activités d'exploitation.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Diminution de la dette nette (en millions)	2016-2017	2015-2016
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	253\$	183\$
Ajout de la composante hors trésorerie de la dette nette	21	23
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(261)	(204)
Diminution de la dette nette	13 \$	2\$

Principaux facteurs contribuant aux écarts de la dette nette d'un exercice à l'autre

La dette nette a diminué de 13 millions de dollars en 2016 2017, contre une diminution de 2 millions de dollars en 2015-2016, ce qui représente un écart favorable de 11 millions de dollars. L'écart favorable est attribuable aux variations nettes favorables dans les activités d'exploitation et les activités d'investissement.

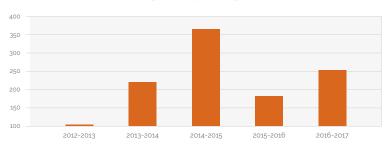
VARIATION D'UN EXERCICE À L'AUTRE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Principaux facteurs contribuant à la variation des activités d'exploitation d'un exercice à l'autre

En 2016-2017, les activités d'exploitation ont totalisé 253 millions de dollars, soit une progression de 70 millions de dollars ou de 38 pour cent comparativement à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Activités d'exploitation	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	49 millions de dollars	Augmentation du solde des éléments hors trésorerie du fonds de roulement principalement en raison de la réduction des stocks de combustible et de la hausse de la marge brute.
Augmentation	16 millions de dollars	Réception de créance à long terme.
Augmentation	12 millions de dollars	Hausse des contributions des clients.
Augmentation	8 millions de dollars	Diminution des intérêts versés.
(Diminution)	(15 millions de dollars)	Augmentation des paiements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (en millions de dollars)



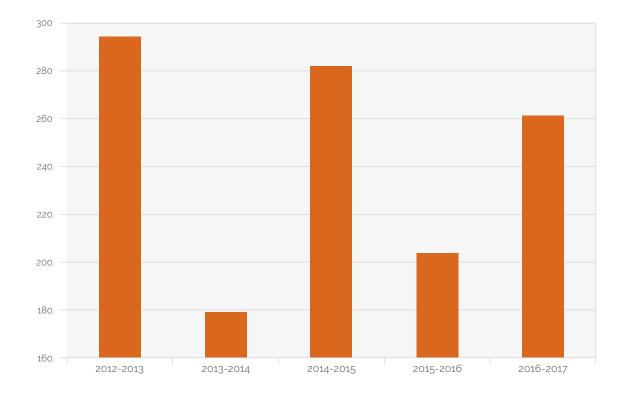
Principaux facteurs contribuant aux écarts des activités d'investissement d'un exercice à l'autre

En 2016-2017, les activités d'investissement ont totalisé 261 millions de dollars, soit une progression de 57 millions de dollars ou de 28 pour cent comparativement à 2015-2016. Le tableau suivant présente les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Activités d'investissement	Montant	Raisons
Facteurs contributifs		
Augmentation	47 millions de dollars	Hausse des dépenses liées aux interruptions prévues de la centrale de Point Lepreau et aux projets visant cette centrale.
Augmentation	22 millions de dollars	Accroissement des dépenses sur des projets visant l'entreprise, le transport et la distribution, contrebalancé en partie par la diminution des dépenses liées à la REDD.
Augmentation	5 millions de dollars	Hausse des dépenses liées au démantèlement.
Augmentation	5 millions de dollars	Diminution des retraits depuis le fonds au titre du secteur nucléaire.
(Diminution)	(24 millions de dollars)	Baisse des dépenses liées à des projets relatifs à des centrales, notamment Mactaquac.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)



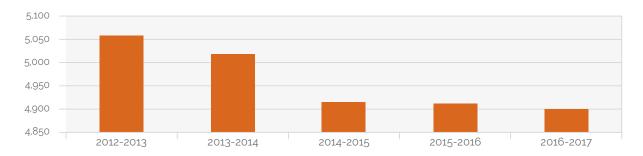
GESTION DU CAPITAL

Chaque année, Énergie NB se rapproche de son objectif qui est d'atteindre un ratio d'endettement minimal de 80/20 en vertu de la *Loi sur l'électricité*. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements. Le tableau suivant présente le pourcentage de la dette nette dans la structure du capital :

	2016-2017	2015-2016
Dette nette totale	4 900 \$	4 913 \$
Résultats non distribués	447	420
Cumul des autres éléments du résultat global	(127)	(213)
Capital total	5 220 \$	5 120 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	96 %
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat global)	92 %	92 %

TOTAL DE LA DETTE NETTE

(en millions de dollars)



CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

La présente section fournit un aperçu des méthodes comptables d'Énergie NB qui ont changé.

Sujet	But
Changements de méthodes comptables pour l'exercice 2016-2017	Décrit les changements que la Société doit apporter.
Changements futurs	Décrit les changements futurs que la Société devra apporter.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement n'a été apporté au cours de l'exercice 2016-2017.

CHANGEMENTS FUTURS

Les nouvelles normes à mettre en œuvre sont les suivantes :

Norme	Date d'entrée en vigueur
IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	1 ^{er} avril 2017
IFRS 9, Instruments financiers	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, Contrats de location	1 ^{er} avril 2019

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Selon les nouvelles dispositions, il est obligatoire de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Un des moyens de satisfaire à cette nouvelle obligation d'information consiste à fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs issus des activités de financement. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 9, Instruments financiers, remplace les directives existantes figurant à l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle de pertes sur créances pour le calcul de la perte de valeur des actifs financiers et de nouvelles exigences de nature générale en matière de comptabilité de couverture. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, établit un cadre exhaustif pour déterminer si des produits doivent être comptabilisés, et si tel est le cas, de quel montant et à quel moment. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 16, Contrats de location, instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Veuillez vous reporter aux notes 2b) et 2c) des états financiers pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.



États financiers consolidés

31 mars 2017



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Internet

Frederick Square
77 rue Westmorland
Fredericton N.-B. E3B 6Z3
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

www.kpmg.ca

1 Factory Lane
Place Marven
Case postale 827
Moncton N.-B. E1C 8N6
Téléphone 506-856-4400
Télécopieur 506-856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
C. P. 2388, succ. Main
Saint John N.-B. E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./sem.c.r.L est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./sem.c.r.L



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG Sr. 1. | SENCRL.

Comptables professionnels agréés

Le 13 juin 2017

Fredericton, Canada

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2017	2016
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		1 \$	2 \$
Débiteurs	5	255	235
Matériel, fournitures et combustible	6	168	204
Charges payées d'avance		13	11
Partie courante de la créance à long terme	10	_	1
Actifs dérivés	26	7	16
Total des actifs courants		444	469
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 280	4 237
Immobilisations incorporelles	8	37	33
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et			
de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	690	673
Créance à long terme	10	_	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	11	503	464
Actifs dérivés	26	4	1
Autres actifs		1	2
Total des actifs non courants		5 515	5 426
Total des actifs		5 959	5 895
Soldes réglementaires	12	1 009	1 021
Total des actifs et des soldes réglementaires	·	6 968 \$	6 916 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2017	2016
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	13	977 \$	855 \$
Créditeurs et charges à payer		257	255
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		40	41
Partie courante de la dette à long terme	14	420	400
Passifs dérivés	26	14	95
Total des passifs courants		1 708	1 646
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	4 007	4 124
Passif au titre du démantèlement et de la gestion			
du combustible nucléaire irradié	16	764	739
Avantages postérieurs à l'emploi	17	119	137
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	18	34	21
Passifs dérivés	26	16	42
Total des passifs non courants		4 940	5 063
Total des passifs		6 648	6 709
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		(127)	(213)
Résultats non distribués		447	420
Total des capitaux propres		320	207
Total des passifs et des capitaux propres		6 968 \$	6 916 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,

Président du conseil

Président et chef de la direction

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick État consolidé du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2017	2016
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province		1 369 \$	1 336 \$
À l'extérieur de la province		251	370
Autres produits	19	76	85
		1 696	1 791
Charges			
Combustible et achats d'électricité		702	830
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	20	483	450
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	233	226
Impôt et taxes	22	43	41
		1 461	1 547
Bénéfice d'exploitation		235	244
Charges financières	23	280	285
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(34)	(67)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du			` ,
résultat net		(50)	1
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		39	25
Variation nette des soldes réglementaires	12	(12)	(13)
Bénéfice net		27 \$	12 \$
État consolidé du résultat glo	hal		
(en millions)	Dai		
Pour les exercices clos les 31 mars		2017	2016
Bénéfice net		27 \$	12 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat			
Perte nette latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésoreri	е	(5)	(252)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		3	2
(Perte nette) latente sur l'évaluation à la valeur de marché			(4.5)
des fonds au titre du secteur nucléaire		_	(15)
Reclassement dans le résultat du règlement de la couverture de taux d'intérêt		_	(8)
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		(3)	(30)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures			
de flux de trésorerie		98	153
	26	93	(150)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emplo	i 17	(7)	9
Autres éléments du résultat global		86	(141)
Résultat global total		113 \$	(129)\$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick État consolidé des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

	Cumul des autres éléments du résultat global						
	de flux de	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2015	(14) \$	(42) \$	(72) \$	56 \$	(72) \$	408 \$	336 \$
Bénéfice net de l'exercice	_	_	_	_	_	12	12
Autres éléments du résultat global	(99)	(6)	9	(45)	(141)	_	(141)
Solde au 31 mars 2016	(113)	(48)	(63)	11	(213)	420	207
Solde au 1 ^{er} avril 2016	(113)	(48)	(63)	11	(213)	420	207
Bénéfice net de l'exercice	_	_	_	_	_	27	27
Autres éléments du résultat global	93	3	(7)	(3)	86	_	86
Solde au 31 mars 2017	(20) \$	(45) \$	(70) \$	8 \$	(127) \$	447 \$	320 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick État consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2017	2016
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		27 \$	12 \$
Charges financières	23	280	285
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	233	226
Ajustements liés aux éléments hors trésorerie	24	(63)	(47)
		477	476
Variation nette du solde des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	25	16	(33)
Intérêts payés		(240)	(248)
Avantages postérieurs à l'emploi		(31)	(15)
Apport des clients		15	3
Variation de la créance à long terme		16	_
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		253	183
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit			
tiré de la sortie de biens		(278)	(231)
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement		(18)	(13)
Retraits depuis le fonds de placement au titre du secteur nucléaire		35	40
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(261)	(204)
Activités de financement			
Produit tiré de la dette à long terme	14	295	494
Remboursements d'emprunts	14	(400)	(580)
Augmentation de la dette à court terme		122	71
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	11	36	80
Versements dans le fonds d'amortissement	11	(46)	(45)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement		7	20
(Sorties) nettes de trésorerie		(1)	(1)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		2	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 \$	2 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 26) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2017.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3.b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3.d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3.g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible irradié
3.h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3.i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3.j.	Évaluation des produits non facturés
3.n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3.d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3.1.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2017 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2017.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	1 ^{er} avril 2017
IFRS 9, Instruments financiers	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, Contrats de location	1 ^{er} avril 2019

En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*. Selon les nouvelles dispositions, il est obligatoire de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Un des moyens de satisfaire à cette nouvelle obligation d'information consiste à fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs issus des activités de financement. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'auront les modifications apportées à cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 9, Instruments financiers, remplace les directives existantes figurant à l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle de pertes sur créances pour le calcul de la perte de valeur des actifs financiers et de nouvelles exigences de nature générale en matière de comptabilité de couverture. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, établit un cadre exhaustif pour déterminer si des produits doivent être comptabilisés, et si tel est le cas, de quel montant et à quel moment. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 16, Contrats de location, instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3.a.	Méthode de consolidation
3.b.	Réglementation des tarifs
3.c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3.d.	Immobilisations corporelles
3.e.	Immobilisations incorporelles
3.f.	Dette à long terme
3.g.	Passifs au titre du démantèlement
3.h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3.i.	Provisions
3.j.	Produits
3.k.	Subventions publiques
3.I.	Opérations de change
3.m.	Contrats de location
3.n.	Instruments financiers
3.0.	Dérivés

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Les placements d'Énergie NB dans des fonds au titre du secteur nucléaire et dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comprennent un placement dans un fonds en fiducie à participation unitaire, le « Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB », dont Énergie NB est le principal bénéficiaire. Par conséquent, Énergie NB a consolidé les placements sous-jacents de ce fonds.

b. Réglementation des tarifs

IFRS 14, Comptes de report réglementaires (l'« IFRS 14 »), permet à une entité de continuer à comptabiliser les soldes réglementaires conformément à son référentiel comptable antérieur lorsqu'elle adopte les IFRS. Les nouveaux adoptants des IFRS peuvent l'appliquer et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, l'adoption anticipée étant autorisée. Énergie NB a appliqué par anticipation l'IFRS 14 à son premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS au 31 mars 2016.

Les soldes réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

b. Réglementation des tarifs

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués annuellement afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses, y compris les hypothèses formulées relativement à l'interprétation des décisions de la CESP.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures, les crédits d'énergie renouvelable et les combustibles autres que le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1^{er} avril 2014). Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

d. Immobilisations corporelles

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins:

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions pour la recherche et le développement.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant importants et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Ces frais sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré de la dette à long terme.

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

d. Immobilisations corporelles

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement, et toute révision est appliquée prospectivement.

Les catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée des composantes se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrales nucléaires	De 10 à 57
Centrales hydroélectriques	De 9 à 100
Centrales thermiques	De 6 à 53
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 10 à 60
Postes et sous-stations	De 17 à 56
Réseau de distribution	De 16 à 48
Bâtiments et biens	De 45 à 50
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 20
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût ou au coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1^{er} avril 2014) et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 26; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclu dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

q. Passifs au titre du démantèlement

Centrales nucléaire et thermiques

Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2017 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2017;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

q. Passifs au titre du démantèlement

Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB n'a comptabilisé aucun passif au titre du démantèlement relativement aux centrales hydroélectriques et aux actifs des réseaux de transport et de distribution. Énergie NB entend utiliser la plupart de ses centrales hydroélectriques et de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable.

Énergie NB comptabilisera une obligation au titre de ces actifs si, à un moment donné, la date de mise hors service se confirme et que la valeur actualisée de l'obligation n'est plus négligeable.

La fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps. Ce projet sera soumis à la CESP en 2018 aux fins d'approbation.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick;
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRPSP.

Le RRPSP a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRPSP.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus sont imputés au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêt est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés aussitôt dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

j. Produits

Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente d'électricité sont comptabilisés une fois l'électricité livrée chez les clients. Des produits divers sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

j. Produits

Calendrier de facturation

La facturation se fait sur une base mensuelle, conformément au tableau ci-dessous. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin d'une période comptable sont estimés et enregistrés dans les comptes à titre de produits non facturés.

Type de clientèle	Fréquence de la facturation
- Résidentielle	Sur une base cyclique (cà-d. que la date de
- Usage général	facturation mensuelle varie d'un client à l'autre)
- Usage industriel petite puissance	
- Distribution industrielle	À la fin de chaque mois
- Transport industriel	
- Commerce de gros	
- À l'extérieur de la province	

Contributions des clients

Énergie NB reçoit des contributions pour couvrir certains frais de construction. Ces contributions sont comptabilisées dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. Les contributions des clients, lesquelles correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisées dans les autres produits dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée restante des actifs connexes. Les contributions remboursables sont comptabilisées en tant que passifs jusqu'à ce qu'elles ne soient plus remboursables.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour les dépenses engagées. Ces subventions sont comptabilisées à titre de produits pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, les subventions publiques de 2 millions de dollars (8 millions de dollars en 2016), lesquelles ont été comptabilisées dans les produits divers, ont servi à offrir des programmes d'efficacité aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

m. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Un contrat de location-financement est considéré comme un contrat de location si la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété de l'actif loué revient à Énergie NB.

Énergie NB a conclu des conventions d'achat d'électricité à long terme pour lesquelles il a fallu faire preuve de discernement afin de déterminer si elles comportaient un contrat de location. Pour ce faire, il a fallu établir si l'exécution d'une convention est tributaire de l'utilisation d'un actif particulier et si la convention confère le droit d'utiliser l'actif. En ce qui a trait aux conventions considérées comme des contrats de location ou qui comprennent un contrat de location, afin de déterminer si la convention doit être comptabilisée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple, il a fallu pousser l'analyse pour vérifier si la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété est transférée à la Société ou si elle est détenue par la contrepartie de la convention. Afin d'évaluer des contrats de location-financement, il faut estimer les sommes et l'échéancier des flux de trésorerie futurs et fixer un taux d'actualisation approprié. La direction a déterminé qu'aucune de ces conventions ne comprend un contrat de location-financement.

Énergie NB détient des contrats de location simple et les paiements versés aux termes de ces contrats sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

n. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor (anciennement, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« SGPNB »).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

n. Instruments financiers

Les instruments financiers d'Énergie NB se composent des éléments suivants :

Instrument financier	Classement	
Actifs financiers		
Trésorerie	Prêts et créances	
Débiteurs	Prêts et créances	
Créance à long terme	Prêts et créances	
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Prêts et créances	
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur	
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB	Disponibles à la vente	
Placements dans divers fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB et participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Passifs financiers		
Dette à court terme	Autres passifs	
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	
Intérêts courus	Autres passifs	
Dette à long terme	Autres passifs	
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur	

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur par le biais du résultat net

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur juste valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

n. Instruments financiers

Comptabilisation des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Ces variations comprennent :

- les profits et les pertes réalisés;
- les profits et les pertes latents.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou aux actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant résume le traitement comptable appliqué aux actifs disponibles à la vente.

Actif	Traitement comptable	
Actifs pour lesquels un cours est disponible sur un marché actif	sont comptabilisés à la juste valeur et - les profits et les pertes latents, autres que les pertes de valeur et les écarts de change, ne sont pas comptabilisés dans le résultat net, mais	
	plutôt dans les autres éléments du résultat global; - les profits et les pertes sont transférés dans le résultat net au moment de leur réalisation.	
Actifs pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable	sont comptabilisés au coût.	

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

n. Instruments financiers

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

o. Dérivés

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche est comptabilisée			
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.		
inefficace	dans le résultat net.		

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés. Les principaux éléments de la réglementation d'Énergie NB sont les suivants :

- À compter du 1^{er} avril 2015 et pour chaque exercice subséquent, Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation du tarif d'accès ouvert au réseau de transport ou pour toute modification du tarif de transport. Énergie NB doit présenter, au moins tous les trois ans, une demande à la CESP en vue de faire approuver ses besoins en revenus afférents au transport, qui doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres.
- Énergie NB a présenté à la CESP, à titre informatif, le plan intégré des ressources de 2014 et doit continuer d'en présenter un au moins tous les trois ans par la suite.
- À titre informatif, Énergie NB doit présenter chaque année à la CESP un plan stratégique, financier et d'investissement en immobilisations visant les 10 prochains exercices.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

5. DÉBITEURS

	2017	2016
Créances clients	188 \$	176 \$
Provision pour créances douteuses	(6)	(6)
Autres débiteurs	8	10
Produits non facturés	65	55
	255 \$	235 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2017	2016
Matériel et fournitures	25 \$	20 \$
Combustible nucléaire	36	37
Charbon	27	31
Mazout lourd	44	63
Coke de pétrole	1	20
Crédits d'énergie renouvelable	11	11
Autres combustibles	24	22
	168 \$	204 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de 4 \$ (1 \$ en 2016), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 228 \$ (207 \$ en 2016).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales	Réseau de	Postes et	Réseau de	Construction		
	électriques	transport	sous-stations	distribution	Autres	en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2015	3 927 \$	213 \$	339 \$	1 005 \$	133 \$	120 \$	5 737 \$
Entrées	_	_	_	_	10	230	240
Ajustements liés au							
démantèlement	(147)	_	_	_	_	_	(147)
Sorties	(266)	_	(2)	(14)	(3)	_	(285)
Transferts	73	8	35	51	23	(190)	_
Solde au 31 mars 2016	3 587	221	372	1 042	163	160	5 545
Entrées	1	_	_	_	12	261	274
Ajustements liés au							
démantèlement	11	-	-	-	-	-	11
Sorties et (ou) mises hors service	(32)	(1)	(3)	(17)	(3)	_	(56)
Transferts	150	7	23	58	12	(255)	(5)
Solde au 31 mars 2017	3 717	227	392	1 083	184	166	5 769
Cumul de l'amortisssement							
Solde au 1 ^{er} avril 2015	803	7	4	504	37	_	1 355
Charge d'amortissement	163	7	13	30	7	_	220
Sorties	(251)	_	(1)	(13)	(2)	_	(267)
Solde au 31 mars 2016	715	14	16	521	42	_	1 308
Charge d'amortissement	174	7	13	31	9	_	234
Sorties et (ou) mises hors service	(32)	(1)	(3)	(14)	(3)	_	(53)
Solde au 31 mars 2017	857	20	26	538	48	_	1 489
Valeur comptable							
Solde au 31 mars 2016	2 872	207	356	521	121	160	4 237
Solde au 31 mars 2017	2 860 \$	207 \$	366 \$	545 \$	136 \$	166 \$	4 280 \$

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2017 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 5,02 % (5,09 % en 2016) s'élevaient à 4 \$ (5 \$ en 2016) (note 23).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé	pui iu iu		7141100	011 00010	
Solde au 1 ^{er} avril 2015	19 \$	11 \$	2 \$	7 \$	39 \$
Entrées	тэ ф	Пφ	Ζ Ψ	7	39 p
Sorties et mises hors service	_	_	_	4	4
Transferts	_	6	_	(6)	_
Solde au 31 mars 2016	19	17	2	5	43
Entrées	_	_	_	3	3
Sorties et mises hors service	_	_	_	_	_
Transferts	_	6	_	(1)	5
Solde au 31 mars 2017	19	23	2	7	51
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2015	1	5	_	_	6
Charge d'amortissement	_	3	1	_	4
Solde au 31 mars 2016	1	8	1	_	10
Charge d'amortissement	_	4	_	_	4
Solde au 31 mars 2017	1	12	1	_	14
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2016	18	9	1	5	33
Solde au 31 mars 2017	18 \$	11 \$	1 \$	7 \$	37 \$

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis dexploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2016-2017 s'est établi à néant (néant pour l'exercice 2015-2016).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la Loi sur les déchets de combustible nucléaire et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2016-2017 s'est établi à 10 millions de dollars (9 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016).

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque fonds.

	2017	2016
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Démantèlement	335 \$	308 \$
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Gestion du combustible nucléaire irradié	200	224
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	155	141
	355	365
Total des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
et de la gestion du combustible nucléaire irradié	690 \$	673 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

10. CRÉANCE À LONG TERME

En 2013, Énergie NB a vendu certains actifs du réseau de distribution à un tiers. Cette opération a été partiellement contrebalancée par l'achat des actifs relatifs aux chauffe-eau loués de ce même tiers. En 2015, Énergie NB a vendu des actifs du réseau de distribution supplémentaires à ce tiers. Ces opérations ont donné lieu à une créance à long terme d'un solde net de 19 millions de dollars. Au 31 mars 2017, la plupart du solde avait été remboursée et il ne restait qu'un petit montant à recevoir qui demeurait impayé. Ce montant sera recouvré sur 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 3,85 %.

11. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2017	2016
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de	404 🕏	474 0
l'exercice	464 \$	471 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	21	21
Profits de change	8	7
Versements	46	45
Remboursements	(36)	(80)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture		
de l'exercice	503 \$	464 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 26, « Instruments financiers ».

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 1 009 \$ au 31 mars 2017, contre 1 021 \$ au 31 mars 2016.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2015	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2016
Centrale nucléaire de Point Lepreau	24	5,09 %	981 \$	- \$	50 \$	(70) \$	961 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	25	5,09 %	51	23	3	(19)	58
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	2	_	_	_	2
			1 034 \$	23 \$	53 \$	(89) \$	1 021 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2016	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2017
Centrale nucléaire de Point Lepreau	23	5,01 %	961 \$	- \$	48 \$	(70) \$	939 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	24	5,02 %	58	24	3	(18)	67
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	2	1	_	_	3
	_		1 021 \$	25 \$	51 \$	(88) \$	1 009 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2017	2016
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(22) \$	(20)\$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	9	7
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1	
Variation nette des soldes réglementaires	(12)\$	(13)\$

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, aux termes de la *Loi sur l'électricité*, le projet est réputé prudent et les coûts et les charges comptabilisés sont réputés prudents et nécessaires pour la réalisation du projet. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;

moins

• les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Ces montants seront :

- recouvrés auprès des clients sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflétés dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

En ce qui a trait au solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A., la CESP a statué sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement seront :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 24 ans au 31 mars 2017) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (7 ans au 31 mars 2017), tel quil a été approuvé par la CESP.

Le solde réglementaire reflète l'obligation d'Énergie NB de porter au crédit des clients les avantages nets du règlement. Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2017, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2017, la dette à court terme envers la province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2018 au 20 juin 2018, était de 977 \$ (855 \$ en 2016), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,60 % (0,63 % en 2016).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dette à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2015	4 605 \$
Remboursement de titres d'emprunt	(580)
Produit net tiré de la dette à long terme	494
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8
Amortissement des primes et des escomptes	(3)
Solde au 31 mars 2016	4 524
Remboursement de titres d'emprunt	(400)
Produit net tiré de la dette à long terme	295
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8
Moins : montant réattribué à la partie courante	(420)
Solde au 31 mars 2017	4 007 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME

Le tableau qui suit présente la dette impayée de la province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Valeur nominale	Incidence du change	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 mai 2020	9,96 %	9,75 %	150 \$ U	S 49 \$	(1) \$	198 \$
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	8,88 %	8,75 %	100 \$ U	S 33	(1)	132
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	_	(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	_	_	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	_	3	363
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	_	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	_	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,80 %	4,80 %	160	_	(1)	159
1 ^{er} octobre 2013	14 mars 2018	4,36 %	4,36 %	120	_	_	120
1 ^{er} octobre 2013	24 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	_	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2018	5,10 %	4,45 %	300	_	(2)	298
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	_	_	50
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	4,68 %	4,40 %	150	_	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	4,85 %	4,40 %	300	_	1	301
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	_	_	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	_	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	2 juin 2020	4,12 %	4,50 %	165	_	2	167
1 ^{er} octobre 2013	15 juin 2018	3,35 %	3,35 %	130	_	_	130
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,44 %	3,35 %	200	_	(1)	199
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,31 %	3,35 %	100	_	_	100
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,07 %	3,35 %	100	_	1	101
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	_	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	_	_	200
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2018	2,23 %	2,15 %	100	_	_	100
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	_	4	54
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	_	9	259
12 février 2016	12 février 2019	1,11 %	1,09 %	180	_	_	180
4 mai 2016	3 juin 2022	1,93 %	1,55 %	100	_	(2)	98
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	_	(2)	198
Total				4 340 \$	82 \$	5 \$	4 427 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

14. DETTE À LONG TERME

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 11), à l'ouverture de l'exercice.

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2018	420 \$
31 mars 2019	410
31 mars 2020	450
31 mars 2021	364
31 mars 2022	400
Et par la suite	2 378
Total	4 422 \$

15. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB est essentiellement financée au moyen de capitaux empruntés.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2017	2016
Dette à long terme	4 427 \$	4 524 \$
Dette à court terme	977	855
Total de la dette	5 404	5 379
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(503)	(464)
Trésorerie	(1)	(2)
Total de la dette nette	4 900	4 913
Résultats non distribués	447	420
Cumul des autres éléments du résultat global	(127)	(213)
Total du capital	5 220	5 120
	94 %	96 %

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales thermiques	Coût du démantèlement des centrales thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondées les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif				
- 2017	169 \$	1 053 \$	626 \$	3 \$
- 2016	180 \$	1 034 \$	598 \$	3 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2082	2102	2030
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie				
- 2017	De 2,39 % à 4,01 %	4,56 %	4,81 %	3,82 %
- 2016	De 1,74 % à 4,09 %	4,67 %	4,91 %	3,77 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,0 %	2,0 %	De 1,9 % à 3,5 %	2,0 %

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2017	2016
Passif au titre du démantèlement des centrales thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	134 \$	166 \$
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et aux estimations de coûts	(6)	(24)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	4	4
Moins : dépenses	(6)	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	126	134
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	331	362
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	14	(45)
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	15	16
Moins : dépenses	(2)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	358	331
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	271	335
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	2	(74)
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	13	16
Moins : dépenses	(8)	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	278	271
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3	3
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	(1)	_
Solde à la clôture de l'exercice	2	3
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	764 \$	739 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2017	2016
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	83 \$	85 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	21	39
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	20	18
	124	142
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	(5)	(5)
Avantages postérieurs à l'emploi	119 \$	137 \$

Hypothèses

	2017 (%)	2016 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,80	3,40
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,65	3,80
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage		
de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	85 \$	95 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	2
Prestations versées	(5)	(5)
(Gain actuariel)	-	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	83 \$	85 \$

Coût	2017	2016
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	2 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	2 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2012.

En 2013, Énergie NB a annoncé l'abandon graduel des allocations de retraite. Le programme d'allocations de retraite destiné aux employés non syndiqués et aux employés syndiqués des services généraux a été supprimé en 2013, ce qui a donné lieu à un règlement en 2015.

En 2016, les employés des services de transport et de distribution ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service.

En 2017, le programme d'allocations de retraite destiné aux employés des divisions Production et Nucléaire a été supprimé. L'encaissement des allocations par les employés se poursuivra jusqu'en 2018.

Obligation au titre des prestations constituées	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	39 \$	47 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	4
Prestations versées	(25)	(10)
Perte actuarielle (gain actuariel)	5	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	21 \$	39 \$

Coût	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	2 \$
Règlement	_	1
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	4 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 \$	18 \$
Charge au titre des avantages sociaux	1	1
Prestations versées	(1)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	2	_
Solde à la clôture de l'exercice	20 \$	18 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Coût	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- \$	1 \$
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	1	_
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	1 \$	1 \$

Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	(63) \$	(72)\$
Pertes actuarielles liées à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	(7)	1
- Variations des hypothèses actuarielles	-	8
Solde à la clôture de l'exercice	(70) \$	(63)\$

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2017. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2014. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime était égale à celle de l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation doit être terminée au 1^{er} janvier 2017.

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunwick, soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3.h. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée du 1^{er} janvier 2016. Au 1^{er} janvier 2016, la capitalisation du RRPSP était de 106,9 % (104,6 % au 1^{er} janvier 2015). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 450 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 6 477 millions de dollars. La prochaine évaluation doit être datée du 1^{er} janvier 2017.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régime de retraite multi-employeurs

Coûts

Aux termes du RRPSP, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 236 millions de dollars (236 millions de dollars au 1^{er} janvier 2015). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRPSP comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	26 \$	25 \$

En 2017, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 28 millions de dollars.

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Réhabilitation des terrains	Obligation en matière d'environnement	Contributions des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges				
Solde au 1 ^{er} avril 2015	1 \$	12 \$	3 \$	16 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	3	_	4	7
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	_	(1)	(2)
Solde au 31 mars 2016	3	12	6	21
Provisions constituées au cours de l'exercice	_	_	15	15
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	-	(2)
Solde au 31 mars 2017	2 \$	11 \$	21 \$	34 \$

Réhabilitation des terrains

Énergie NB a l'obligation de réhabiliter les terres publiques par suite des activités de NB Coal. La valeur du passif non financé correspond à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 1,40 % (1,54 % en 2016).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 2 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,08 % (4,03 % en 2016).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 14 millions de dollars.

Contributions des clients

Énergie NB a reçu des clients des contributions non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces contributions sont différées et amorties dans les autres produits sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

19. AUTRES PRODUITS

	2017	2016
Revenus afférents au transport	25 \$	26 \$
Produits liés aux clients	10	8
Location des chauffe-eau	20	21
Produits tirés des raccordements aux poteaux	3	3
Autres produits	18	27
	76 \$	85 \$

20. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2017	2016
Salaires et charges sociales	223 \$	220 \$
Services sous-traités	150	117
Matériel et fournitures	30	31
Véhicules et équipement	24	26
Autres	56	56
	483 \$	450 \$

21. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2017	2016
Immobilisations corporelles	234 \$	220 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	4	4
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	(5)	2
	233 \$	226 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

22. IMPÔT ET TAXES

	2017	2016
Impôt foncier	22 \$	22 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	21	19
	43 \$	41 \$

23. CHARGES FINANCIÈRES

	2017	2016
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	207 \$	212 \$
Désactualisation	33	36
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	32
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8	7
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	3
Profit ou perte de change	(1)	3
Amortissement des primes et des escomptes	-	(3)
	284	290
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(4)	(5)
	280 \$	285 \$

24. AJUSTEMENTS LIÉS AUX ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

	2017	2016
Variations nettes des soldes réglementaires	12 \$	13 \$
Autres ajustements hors trésorerie	10	_
Combustible nucléaire – variation de la charge au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	6	7
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	4
Bénéfice tiré des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(55)	(38)
Fonds d'amortissement	(29)	(28)
Variation de la valeur de marché des dérivés	(6)	(7)
Modification des provisions au titre d'autres passifs et de charges	(2)	2
	(63) \$	(47)\$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2017	2016
Débiteurs	(20)\$	34 \$
Matériel, fournitures et combustible	36	(56)
Charges payées d'avance	(2)	(1)
Créditeurs et charges à payer	2	(10)
	16 \$	(33)\$

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3.n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux, qui sont les suivants :

- Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles
- Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 27, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

		31 m	nars 2017	31 mars 2016		
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Actifs financiers						
Trésorerie	1	1 \$	1	\$ 2	\$ 2 \$	
Débiteurs	1	255	255	235	235	
Créance à long terme	1	_	_	17	17	
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2 – 3	640	640	606	606	
Placements disponibles à la vente dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	2	50	50	67	67	
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	503	503	464	464	
Actifs dérivés	2	11	11	17	17	
Total des actifs financiers		1 460	1 460	1 408	1 408	
Passifs financiers						
Dette à court terme	1	977	977	855	855	
Créditeurs et charges à payer	1	257	257	255	255	
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	40	40	41	41	
Dette à long terme	2	4 427	4 869	4 524	5 063	
Passifs dérivés	2	30	30	137	137	
Total des passifs financiers		5 731 \$	6 173	\$ 5812	\$ 6351 \$	

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2017	2016
Niveau 2	653 \$	645 \$
Niveau 3	37	28
	690 \$	673 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2017.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2015	7 \$
Acquisitions	29
Ventes	(9)
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans le résultat net	1
Solde au 31 mars 2016	28
Acquisitions	21
Ventes	(12)
Solde au 31 mars 2017	37 \$

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 31 mars.

			31 mars	2017	31 mars	2016
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré
Dérivés de change ¹⁾	USD	39	419,9	1,30 \$	394,3	1,26 \$
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	23	0,5	61,46	0,7	63,74
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	MBtu	23	2,0	5,51	10,4	6,57
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	tm	18	_	_	0,2	67,31
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	35	2,9	50,28 \$	3,6	55,60 \$

¹⁾ Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.

²⁾ Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.

³⁾ Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.

⁴⁾ Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.

⁵⁾ Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2017. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2017 correspondait à la somme de (19) millions de dollars, dont 1 million de dollars se rapportait aux résultats non distribués et (20) millions de dollars se rapportaient au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	prix du	Total
Actifs dérivés courants	6 \$	- \$	1 \$	- \$	- \$	7 \$
Actifs dérivés non courants	4	_	_	_	_	4
Passifs dérivés courants	(1)	(1)	(4)	(6)	(2)	(14)
Passifs dérivés non courants	_	(1)	(8)	(4)	(3)	(16)
Total des actifs (passifs)	9 \$	(2) \$	(11) \$	(10) \$	(5) \$	(19) \$

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'effet sur les résultats non distribués des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2015	4 \$	(10) \$	(6) \$
Ajustements au cours de l'exercice considéré	(1)	_	(1)
Solde au 31 mars 2016	3	(10)	(7)
Ajustements au cours de l'exercice considéré	(3)	2	(1)
Inefficacité de la couverture	_	9	9
Solde au 31 mars 2017	- \$	1 \$	1 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la juste valeur des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié classés comme disponibles à la vente;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante;
- des gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié aux taux d'intérêt	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2015	39 \$	(17) \$	(4) \$	(13) \$	(1) \$	(18) \$	(14) \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(27)	(11)	(60)	(15)	(4)	18	(99)
Solde au 31 mars 2016	12	(28)	(64)	(28)	(5)	-	(113)
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(3)	26	52	18	_	_	93
Solde au 31 mars 2017	9 \$	(2) \$	(12) \$	(10) \$	(5) \$	- \$	(20) \$

Le tableau suivant présente le total du cumul des autres éléments du résultat global.

	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Total du cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 1 ^{er} avril 2015	(14) \$	(42) \$	(72) \$	56 \$	(72) \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(99)	(6)	9	(45)	(141)
Solde au 31 mars 2016	(113)	(48)	(63)	11	(213)
Incidence des ajustements à la valeur de marché	93	3	(7)	(3)	86
Solde au 31 mars 2017	(20) \$	(45) \$	(70) \$	8 \$	(127) \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les types de risque suivants sont présentés ci-après :

- risque de crédit;
- risque de marché;
- risque de liquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB:

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2017 1 \$ 255 - 690 503 11	luste valeur pour 2016
Trésorerie	1 \$	2 \$
Débiteurs	255	235
Créance à long terme	_	17
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	690	673
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	503	464
Actifs dérivés	11	17
	1 460 \$	1 408 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Énergie NB est tenue aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Débiteurs	2017	2016
Comptes clients		
Créances clients en règle	166 \$	168 \$
De 61 à 90 jours	17	2
Plus de 90 jours	5	6
	188	176
Provision pour créances douteuses	(6)	(6)
Produits non facturés	65	55
Autres débiteurs	8	10
	255 \$	235 \$

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est :

- examinée régulièrement;
- fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Rapprochement de la provision pour créances douteuses	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 \$	5 \$
Augmentation au cours de l'exercice	6	6
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	_	1
Radiation de mauvaises créances au cours de l'exercice	(6)	(6)
	6 \$	6 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Créance à long terme

La créance à long terme doit être recouvrée auprès d'une contrepartie relativement à l'acquisition d'actifs du réseau de distribution. Le remboursement de la créance s'étale sur 15 ans.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2017, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié à la créance à long terme du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible étant donné que la majeure partie de la somme due a été recouvrée en 2017.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2017, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB:

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2017, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	Α	BBB	R-1	Autres	Total
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	5 \$	7 \$	17 \$	6 \$	3 \$	1 \$	39 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	20	20	54	11	6	2	113
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	27	27	75	20	1	_	150
	52 \$	54 \$	146 \$	37 \$	10 \$	3 \$	302 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt:
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées.

Énergie NB gère ces expositions au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB contiennent des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les volumes d'instruments financiers existants au 31 mars 2017.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 0,01 \$ du taux de change CAD/USD	2 \$	4 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	_
Variation de 0,25 % du rendement des placements	21	3
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	_	2
Variation de 1 \$/MBtu du prix du gaz naturel	_	2
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	_	15
Placements en biens immobiliers de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux de capitalisation	2 \$	- \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2017 et pour les exercices ultérieurs :

			Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2019	De 2020 à 2022	2023 et par la suite
Dette à court terme	977 \$	977 \$	947 \$	30 \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	257	257	257	_	_	_	_
Intérêts courus	40	40	8	32	_	_	_
Passifs dérivés	30	30	1	13	15	1	_
Dette à long terme	4 427	4 422	_	420	410	1 214	2 378
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	_	2 532	16	176	171	407	1 762
	5 731 \$	8 258 \$	1 229 \$	671 \$	596 \$	1 622 \$	4 140 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province du Nouveau-Brunswick est une partie liée d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2017, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunwick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 503 millions de dollars, contre 464 millions de dollars en 2016 (note 11).

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la province du Nouveau-Brunwick (notes 13 et 14).

Paiements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 43 millions de dollars, comparativement à 41 millions de dollars en 2016 (note 22).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants se composent des membres du conseil d'administration et de la haute direction. La rémunération versée aux principaux dirigeants en échange des services rendus s'établit comme suit :

	2017	2016
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 \$	4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	5 \$	5 \$

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	86 \$	87 \$	88 \$	59 \$	25 \$	- \$
Fonds engagés	41	6	3	_	_	_
Contrats de location simple	9	8	4	3	3	4
	136 \$	101 \$	95 \$	62 \$	28 \$	4 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évaluées afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

		Quantité d'énergie	
Durée initiale du contrat	Échéance		Portée du contrat d'achat
			Toute l'énergie électrique produite par une
3 ans	2020	42 MW	centrale éolienne.
2 ans	2019	90 MW	90 MW de l'énergie électrique d'une centrale éolienne d'une capacité totale de 99 MW.
10 ans	2021	280 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale alimentée au gaz naturel à cycle combiné au cours de la période hivernale, allant du 1 ^{er} novembre au 31 mars.
			Toute la capacité et l'énergie électrique produites
20 ans	2024	90 MW	par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport en novembre 2012, laquelle s'est échue en 2017. L'entente a été prorogée jusqu'en novembre 2025. Énergie NB s'est engagée à acheter 1,5 million de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Contrats d'achat d'électricité

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité* et a commencé le 1^{er} janvier 2012. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 320 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable, à un prix inférieur ou égal au prix du marché actuel pour la plupart des formes d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités et qui, selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

30. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.



Aperçu statistique

ÉNONCÉ DE LA PRODUCTION¹

(en millions de kWh)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Énergie hydroélectrique	2 848	2 920	2 690	3 079	2 585
Énergie thermique	3 992	2 844	4 103	4 020	3 273
Énergie nucléaire	4 860	4 869	4 863	4 881	1 598
Turbines à combustion	2	3	4	5	7
Achats	6 206	8 655	8 057	7 989	10 595
Productions et achats bruts	17 908	19 291	19 717	19 974	18 058
Service de poste	658	638	675	684	515
Production et achats nets	17 250	18 653	19 042	19 290	17 543
Pertes — transformateur et transport	518	708	487	596	539
Total de l'énergie disponible	16 732	17 945	18 555	18 694	17 004

ÉNONCÉ DES VENTES

(en millions de kWh)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Vente en gros	1 225	1 224	1 291	1 263	1 186
Industriel	4 315	4 515	4 456	4 365	4 382
Usage général	2 320	2 295	2 392	2 396	2 310
Résidentiel	5 134	5 008	5 442	5 291	4 932
Réverbères	45	48	67	73	75
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 039	13 090	13 648	13 388	12 885
Interconnexions	3 360	4 533	4 575	4 966	3 725
Ventes totales	16 399	17 623	18 223	18 354	16 610
Pertes de distributions	333	322	332	340	394
Total de l'énergie distribuée et vendue	16 732	17 945	18 555	18 694	17 004

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

ÉNONCÉ DES REVENUS¹

	IFRS			PCGRC ²	
(en millions)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Vente en gros	112\$	109\$	112 \$	109\$	103\$
Industriel	315	322	318	310	321
Usage général	289	280	285	278	257
Résidentiel	628	601	635	607	564
Réverbères	25	24	24	24	24
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 369	1 336	1 374	1 328	1 269
Interconnexions	251	370	346	391	254
Ventes d'énergie	1 620	1706	1 720	1 719	1 523
Gains et pertes de la valeur de marché	-	-	-	-	8
Divers	76	85	71	78	74
Total des revenus	1696\$	1791\$	1791\$	1797\$	1605\$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

² Principes comptables généralement reconnus du Canada.

ÉNONCÉ DES REVENUS DE LA PRODUCTION À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE¹

(en millions de kWh)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Énergie hydroélectrique	2 685	2 738	2 504	2 667	2 550
Charbon et coke de pétrole	2 753	1 759	2 635	2 733	2 326
Mazout lourd	266	206	459	391	224
Énergie nucléaire	4 315	4 286	4 308	4 302	1 312
Achats	3 780	5 023	4 472	4 025	7 456
Production et achats nets	13 799	14 012	14 378	14 118	13 868
Pertes — transformateur et transport	518	708	487	596	539
Total de l'énergie disponible	13 281	13 304	13 891	13 522	13 329

STATISTIQUES D'EXPLOITATION

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Lignes de transport, en kilomètres	6 865	6 830	6 863	6 863	6 849
Lignes de distribution, en kilomètres	21 121	21 050	20 972	20 887	20 815
Clients résidentiels	325 329	323 530	322 052	321 132	318 834
Clients industriels	1 745	1 729	1 744	1 813	1 840
Clients d'usage général	26 025	25 676	25 531	25 494	25 400
Clients non mesurés	2 819	2 878	2 881	2 799	2 717
Clients directs	355 918	353 813	352 208	351 238	348 791
Clients indirects	45 248	45 242	45 425	46 350	45 794
Total des clients	401 166	399 055	397 633	397 588	394 585
Postes réguliers	2 462	2 403	2 395	2 349	2 276
Postes temporaires	81	65	58	49	77
Postes — Mine Reclamation Inc.	-	-		_	8
Total des postes	2 543	2 468	2 453	2 398	2 361

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

ÉNONCÉ DES REVENUS

		IFRS		PCG	RC
(en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 369 \$	1 336 \$	1 374 \$	1 328 \$	1 269 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	251	370	346	391	254
Revenus divers	76	85	71	78	74
Gains liés à la valeur de marché des dérivés	-	-	-	-	8
Combustible et achats d'énergie	(702)	(830)	(825)	(834)	(807)
Exploitation, entretien et administration	(483)	(450)	(419)	(437)	(449)
Dépréciation et amortissement	(233)	(226)	(230)	(230)	(184)
Taxes, sauf les paiements tenant lieu des impôts sur le revenu	(43)	(41)	(37)	(36)	(39)
Frais financiers	(280)	(285)	(327)	(223)	(181)
Fonds d'amortissement et autres investissements	34	67	123	87	38
Valeur de marché de la juste valeur des profits et des investissements	50	(1)	41	-	-
Variations nettes des soldes réglementaires	(12)	(13)	(17)	(69)	82
Bénéfice net	27\$	12 \$	100\$	55 \$	65\$

BILAN SOMMAIRE AU 31 MARS

ACTIFS

	IFRS			PCGRC	
(en millions)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Actifs actuels	444\$	469\$	498\$	681\$	511 \$
Immobilisations corporelles	4 280	4 237	4 382	4 072	4 072
Autres actifs non actuels	1 235	1 189	1 248	2 110	2 106
Total des actifs	5 959	5 895	6 128	6 863	6 689
Soldes réglementaires	1009	1 021	1 034	-	_
Total des actifs et soldes réglementaires	6 968 \$	6 916 \$	7 162 \$	6 863 \$	6 689 \$

PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE¹

	IFRS			PCGRC	
(en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Passifs actuels	1 708 \$	1 646 \$	1 746 \$	1 153 \$	1 346 \$
Dette à long terme	4 007	4 124	4 025	4 567	4 370
Autres passifs non actuels	933	939	1 055	744	696
Capitaux propres	320	207	336	399	277
Total du passif et des capitaux propres	6 968 \$	6 916 \$	7 162 \$	6 863 \$	6 689 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE¹

	IFRS			PCGRC	
(en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Trésorerie liée à l'exploitation	477 \$	477 \$	538\$	296\$	102 \$
Variation nette des soldes des fonds de roulement non monétaires	15	(33)	88	(45)	19
Intérêts payés et autre	(239)	(261)	(261)	(28)	(17)
Activités d'exploitation	253	183	365	223	104
Activités d'investissement	(261)	(204)	(282)	(179)	(294)
Activités de financement	7	20	(83)	(42)	185
Flux nets de trésorerie sortants (entrants)	(1)	(1)	-	2	(5)
Trésorerie					
Début de l'exercice	2	3	3	1	6
Fin de l'exercice	1\$	2\$	3\$	3\$	1\$

FRAIS FINANCIERS¹

		IFRS		PCG	RC
(en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Intérêts sur les dettes à long terme et à court terme	207\$	212 \$	221\$	224\$	249 \$
Charges de désactualisation	33	36	36	0	0
Honoraires de gestion de portefeuille pour l'encours de la dette	32	32	33	32	31
Taux de change	7	10	39	22	2
Intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	3	6	-	-
Intérêts capitalisés lors de la construction	(4)	(5)	(6)	(55)	(99)
Amortissement des primes et des escomptes	-	(3)	(2)	2	(2)
Amortissement des intérêts différés	-	-	-	(2)	-
Frais financiers	280	285	327	223	181
Fonds d'amortissement et autres investissements	(34)	(67)	(123)	(87)	(38)
Valeur de marché de la juste valeur des profits et des investissements	(50)	1	(41)	-	-
Frais financiers moins les revenus associés	196 \$	219\$	163\$	136 \$	143\$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

RATIOS FINANCIERS¹

	IFRS			PCGRC	
(en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation/dépenses en capital²	0,91 %	0,79 %	1,38 %	1,25 %	0,35 %
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation/dette nette	0,05 %	0,04 %	0,07 %	0,04 %	0,02 %
Dette/capital ³	94 %	96 %	94 %	93 %	96 %
Ratio de couverture des intérêts ⁴	1,14 %	1,32 %	1,68 %	1,11 %	0,86 %

AUTRES STATISTIQUES

(en millions)	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Augmentation tarifaire	1,6 %	1,6 %	2,0 %	2,0%	0,0%
IPC (Nouveau-Brunswick)	2,2 %	0,5 %	1,5 %	0,8%	1,7%
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁵	1,4 %	2,3 %	(0,1 %)	(0,3%)	(1,0%)
Dépenses en capital (millions)²	278\$	231\$	264\$	\$ 179	296\$
Variation de la dette totale (millions)	(13)\$	(2)\$	(103)\$	\$ (42)	185\$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	92,5 %	92,8%	93,1 %	93,9%	100,0 %
Dollar américain	7,5 %	7,2 %	6,9 %	6,1%	0,0 %
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	4,4 %	4,4 %	4,6 %	4,6%	4,8 %
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,752\$	0,771\$	0,7885\$	0,9047\$	1,016 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

² Les dépenses en capital, nettes du produit de la disposition

³ Ratio de la dette = dette (dette + capital), où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)

Ratio de la couverture des intérêts = [revenu net avant les charges financières + (montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement, du fonds fiduciaire, et d'autres investissements – honoraires de gestion de portefeuille pour l'encours de la dette)]/intérêts

⁵ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes

GESTION DU CAPITAL

	IFRS			PCGRC		
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	
Dette à long terme	4 427 \$	4 524 \$	4 605 \$	4 567 \$	4 692 \$	
Dette à court terme	977	855	784	858	687	
Dette d'impôt différée	-	-	-	-	60	
Dette totale	5 404 \$	5 379 \$	5 389 \$	5 425 \$	5 439 \$	
Créance du fonds d'amortissement	(503)\$	(464)\$	(471)\$	(404)\$	(376)\$	
Trésorerie	(1)	(2)	(3)	(3)	(3)	
Total de la dette nette	4 900 \$	4 913 \$	4 915 \$	5 018 \$	5 060 \$	
Bénéfices non répartis	447 \$	420\$	408\$	252 \$	197\$	
Cumul des autres éléments du résultat étendu (pertes)	(127)	(213)	(72)	147	80	
Total du capital	5 220 \$	5 120 \$	5 251 \$	5 417 \$	5 337 \$	
Total du capital, sauf AOCI	5 347 \$	5 333 \$	5 323 \$	5 270 \$	5 257 \$	
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	94 %	96 %	94 %	93 %	95 %	
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf AOCI)	92 %	92 %	92 %	95 %	96 %	



515 rue King C.P. 2000, Succ A Fredericton, N.-B. E3B 4X1